



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/32/7

ORIGINAL: anglais

DATE: 22 mars 1996

460

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-deuxième session
Genève, 18 - 20 octobre 1995

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa trente-deuxième session à Genève du 18 au 20 octobre 1995. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.
2. La session est ouverte par Mlle Jutta Rasmussen, présidente du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants, et notamment aux représentants du Portugal, État qui est devenu membre de l'UPOV le 14 octobre 1995, et de l'Ukraine, État dont l'adhésion à l'UPOV prendra effet le 3 novembre 1995, ainsi qu'au représentant du nouvel Office communautaire des variétés végétales de la Communauté européenne.
3. M. Louis van Eylen, représentant de l'Office communautaire des variétés végétales, informe le comité que son office a commencé à fonctionner à la fin du mois d'avril de l'année en cours. Jusqu'à ce jour, environ 2900 demandes de protection de variétés végétales dans la Communauté européenne ont été déposées, dont près de 1350 demandes normales, le reste étant constitué de demandes de conversion de droits nationaux en droits communautaire. Sur ce total, environ 900 demandes concernaient des variétés d'espèces agricoles, 1200 des plantes ornementales et 450 des plantes potagères. En tout, les variétés ayant fait l'objet d'une demande couvraient 240 espèces différentes. Un premier bulletin officiel a été publié en septembre de cette année, et un deuxième est en cours de préparation; il couvrira la

période allant jusqu'à la fin du mois d'août, qui était la date limite pour le dépôt des demandes de conversion des droits d'obtenteur nationaux en droits communautaire. Les premiers titres de protection devraient être délivrés au début de 1996. L'examen des variétés doit en principe être effectué dans la Communauté européenne sur la base de règles s'inspirant pour l'essentiel des principes directeurs d'examen de l'UPOV. Quelques règles relatives à certaines espèces ont déjà été établies. L'examen des variétés sera effectué par des offices qui n'ont pas encore été désignés, mais qui devraient figurer parmi les offices examinateurs des États membres. À ce jour, quatre demandes portant sur des variétés génétiquement modifiées ont été reçues.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/32/1 Rev.

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

5. M. H. Ghijsen (Pays-Bas, président du TWA) indique que son groupe a tenu sa vingt-quatrième session à Hanovre (Allemagne) du 20 au 22 juin 1995. Le compte rendu détaillé de cette réunion a été publié sous la cote TWA/24/13. Au cours de sa session, le TWA a achevé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du lin (révision) en vue de le soumettre au comité pour adoption, ainsi que ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du colza (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre procédé à l'examen (qu'il devra poursuivre lors de sa prochaine session) des projets de principes directeurs d'examen du soja (révision), du trèfle souterrain, du riz (révision), du coton (révision) et du brome. Le groupe de travail a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note de la nouvelle procédure d'établissement des principes directeurs d'examen et de l'état d'avancement des travaux concernant le disque ROM de démonstration de l'UPOV qui devait, selon ses propres recommandations, être également mis à la disposition des obtenteurs.

b) Il a pris note de la décision du comité relative à l'utilisation des caractères électrophorétiques en tant que caractères complémentaires qui peuvent ne pas être suffisants à eux seuls pour établir la distinction, ainsi que de la décision relative à l'utilisation de caractères de résistance à la maladie et à leur définition.

c) Il a appuyé la proposition du TWC tendant à ce que l'UPOV diffuse les principes directeurs d'examen par courrier électronique.

d) Il s'est penché sur l'utilisation éventuelle de l'électrophorèse dans l'examen de la pomme de terre, du pâturin des prés, du ray-grass et de la fléole.

e) Il a pris note de l'établissement, par le TWC, d'un document sur l'analyse séquentielle et a remercié le TWC et le comité d'avoir pris en compte la demande qu'il avait formulée en ce sens.

f) Il a convenu que les méthodes d'analyse COYD et COYU n'étaient destinées qu'aux espèces allogames, même si certains experts ont estimé que l'application de la méthode COYD (mais pas COYU) aux espèces autogames ne posait aucun problème. Il n'a cependant pas jugé nécessaire d'utiliser des méthodes statistiques pour les espèces autogames relevant de sa compétence.

g) Il a reconnu qu'il importe d'harmoniser les méthodes d'analyse d'images et de mettre au point l'interprétation des données enregistrées.

h) Il a pris note des délibérations du TWC concernant l'amélioration des documents récents sur l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD), l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU) et le nombre maximum de plantes aberrantes dans les espèces autogames, y compris la norme de population et la probabilité d'acceptation, ainsi que des précisions apportées par le groupe sur la portée de ces documents et les critères retenus pour le choix de la norme de population.

i) Il a longuement débattu des différents systèmes d'examen en vigueur dans les États membres et des différents degrés de participation de l'obteneur. Des informations supplémentaires seront recueillies à l'aide d'un questionnaire modifié.

6. Le TWA tiendra sa vingt-cinquième session à Thessalonique (Grèce) du 11 au 14 juin 1996. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du colza (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption, et d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du riz (révision), du coton (révision), du brome, du soja (révision), du trèfle souterrain, du tournesol (révision), du tabac et du lotier. Le groupe de travail compte aussi examiner les questions suivantes : base de données informatisée centrale de l'UPOV, enquête sur l'utilisation de l'électrophorèse, nouveaux allèles du blé, de l'orge et du maïs, méthodes statistiques, analyse séquentielle, test χ^2 ou autres tests permettant d'organiser les essais sur le terrain, caractères observés visuellement, analyse d'images et coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

7. M. S. Grégoire (France, président du TWC) indique que son groupe a tenu sa treizième session à Slupia Wielka (Pologne) du 7 au 9 juin 1995. Le compte rendu détaillé de cette session a été publié sous la cote TWC/13/19. Les principaux points forts de la session sont décrits ci-après :

a) Disque ROM de démonstration de l'UPOV : Le TWC s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration du disque ROM de démonstration de l'UPOV et a invité tous les experts à communiquer au Bureau de l'UPOV leurs observations ou leurs réponses concernant les questions posées dans la circulaire U 2777.

b) Invitation de l'Union européenne aux sessions du TWC : Le TWC a noté que l'Union européenne s'apprêtait à mettre en place un système de traitement informatique des données administratives du nouvel Office communautaire des variétés végétales. Il a recommandé que l'Union européenne soit invitée aux futures sessions du groupe de travail.

c) Programme DUST du Royaume-Uni : Le TWC a pris note de l'introduction du programme DUST, élaboré par M. C. Weatherup (Royaume-Uni), dans les systèmes informatiques de plusieurs États membres, de sa traduction dans les langues nationales concernées et de son application. Il s'assurera que l'opération de traduction n'a pas entraîné de modification des fonctions initiales.

d) Possibilités d'utiliser la biométrie dans l'établissement des principes directeurs : Le TWC a pris note des différentes méthodes permettant d'évaluer l'utilité de certains caractères figurant dans les principes directeurs d'examen.

e) Méthodes applicables aux caractères observés visuellement : Le TWC a étudié et continuera d'étudier plusieurs méthodes destinées à aider les experts à prendre leurs décisions.

f) Méthode de la PPDS à long terme : Le TWC a étudié la question de l'utilisation de la méthode de la PPDS à long terme après une année et la nécessité d'avertir les demandeurs d'éventuels problèmes touchant la distinction de leurs variétés.

g) Recherche de plantes aberrantes sur plus d'un lieu d'examen ou plus d'une année : Le TWC s'est intéressé et continuera de s'intéresser à l'utilisation, sur plus d'un examen, de la méthode exposée dans le document TWC/11/16.

h) Norme de population : Le TWC a étudié longuement et continuera d'étudier la question du choix de la norme de population appropriée et des difficultés rencontrées à cet égard par certains experts.

i) Analyse séquentielle : Le TWC a examiné un projet de document sur l'analyse séquentielle, qu'il présentera au comité après que les modifications convenues y auront été apportées.

j) Analyse d'images : Le TWC a pris note des résultats d'un questionnaire sur l'analyse d'images et d'une proposition de projet d'étude dans ce domaine soumise pour financement à l'Union européenne. Si cette dernière acceptait le projet, il pourrait proposer la création, en coopération avec le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), d'un sous-groupe sur l'analyse d'images.

k) Analyse multivariée : Le TWC a examiné plusieurs méthodes d'analyse à plusieurs variables. Il a recommandé que celle de l'écart généralisé D^2 de Mahalanobis, destinée à sélectionner la variété la plus proche, soit mentionnée dans les descriptions

variétales. Il a pris note d'une méthode de détection des plantes aberrantes en cours d'examen et de l'utilisation de l'analyse à plusieurs variables pour l'analyse d'images, technique dont il poursuivra l'étude.

1) Amélioration de la communication : Le TWC a étudié les moyens d'améliorer l'accueil fait aux documents statistiques et la communication. Il reformulera les documents relatifs aux méthodes COYD et COYU et les principes d'examen de l'homogénéité énoncés dans le document TWC/11/16. Il a mis à jour les renseignements relatifs aux télécommunications et aux logiciels échangeables, ainsi que la liste des documents qu'il a lui-même établis. Il a recommandé au comité d'envisager de diffuser les documents de l'UPOV (par exemple ceux concernant les principes directeurs d'examen, les méthodes COYD et COYU, le document TWC/11/16, etc.) par courrier électronique et de préconiser une plus large utilisation de ce mode de communication.

8. Le TWC tiendra sa quatorzième session à Hanovre (Allemagne) du 4 au 6 juin 1996. Au cours de cette session, il abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : traitement des caractères observés visuellement; possibilités d'utiliser la biométrie dans l'établissement des principes directeurs d'examen en ce qui concerne les caractères observés visuellement; révision des différentes méthodes permettant de prendre des décisions relatives aux caractères observés visuellement; application du modèle linéaire généralisé à un caractère observé visuellement pris comme exemple; application des principes du document TWC/11/16 à un exemple de caractères observés visuellement; examen de l'homogénéité; variation d'une année sur l'autre du nombre des individus aberrants dans les variétés de plantes autogames; modèles statistiques pour la norme de population; opinions des experts sur la variation ou l'absence de variation de la norme de population d'une année sur l'autre; outils pouvant permettre de déterminer la norme de population et la règle de sélection appropriées pour différentes tailles d'échantillons; guide permettant de trouver la méthode à utiliser pour l'examen de l'homogénéité; différences d'application de la distribution binomiale et de la distribution hypergéométrique; analyse séquentielle; analyse d'images; détection des individus aberrants par application de l'analyse multivariée à la validation des données; amélioration de la communication; amélioration des documents statistiques (méthodes COYD et COYU, TWC/11/16); télécommunications, logiciels échangeables et adresses; liste des documents statistiques établis par le TWC; glossaire.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

9. Mme E. Buitendag (Afrique du Sud, présidente du TWF) indique que son groupe a tenu sa vingt-sixième session à Canterbury (Royaume-Uni) du 11 au 15 septembre 1995. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/26/12 Prov., le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du pommier, du cerisier, du pêcher et du fraisier en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il a en outre, à l'occasion notamment d'une réunion de sous-groupe, abordé ou repris l'étude d'un document de travail sur les principes directeurs d'examen du poirier (révision). Le TWF a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note de la décision du comité concernant l'utilisation des caractères électrophorétiques et des caractères de résistance à la maladie, ainsi que les nouvelles procédures d'adoption des principes directeurs d'examen.

b) Il a pris note avec satisfaction des progrès réalisés récemment dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et du fait qu'un disque de démonstration sera diffusé dans les jours à venir. Il a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de faire toute observation permettant d'en améliorer l'utilisation pour les plantes fruitières.

c) Il a poursuivi l'examen de l'homogénéité des variétés à multiplication végétative et des variétés autogames et a ajouté aux principes directeurs d'examen un paragraphe sur la norme de population et la probabilité d'acceptation indiquant le nombre d'individus aberrants correspondant à chaque cas.

d) Il a indiqué qu'il ne pouvait accepter la définition d'une plante aberrante proposée au comité par le TWO, et il proposera que seules les mutations significatives d'une partie d'organe soient considérées comme aberrantes.

e) Il s'est intéressé à l'utilisation de l'électrophorèse et des techniques d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'identification et de la sélection des variétés et a décidé de recueillir pour sa prochaine session des renseignements sur ces questions.

f) Il a étudié en détail l'utilisation de l'analyse d'images pour l'examen DHS des plantes fruitières et il recueillera pour sa prochaine session des informations sur cette utilisation ainsi que sur les travaux de recherche menés en la matière.

g) Il a rappelé l'importance de la liste d'espèces dont les variétés sont à l'examen et de sa mise à jour périodique, et il a proposé que ce document soit diffusé par courrier électronique.

h) Il s'est penché sur la question de la normalisation des principes directeurs d'examen.

i) Il a proposé que le comité ajoute à tous les questionnaires techniques une rubrique dans laquelle le demandeur devrait indiquer si la variété candidate est ou non une variété génétiquement modifiée.

j) Il a continué à débattre de la participation du demandeur à l'examen des variétés et a pris note en particulier des procédures d'examen du Canada, de la Hongrie et du Japon.

k) Il a proposé que, sur le modèle de ce qui a été approuvé par le comité pour les variétés ornementales, tous les questionnaires techniques requièrent la fourniture d'une photographie.

l) Il distribuera un questionnaire sur les listes de variétés et la protection provisoire afin de dresser un tableau de la situation dans les différents États membres.

m) Il a proposé que certains documents de l'UPOV soient diffusés sous forme électronique; il s'est déclaré prêt à recevoir sur une disquette unique tous les comptes rendus des groupes de travail et du comité pour l'année 1995 et à étudier au cours de sa prochaine session la façon dont chaque expert aura utilisé les documents reçus sous forme électronique. Il a déjà distribué au cours de sa session une disquette bibliographique sur les articles consacrés aux nouvelles techniques utilisées pour les espèces fruitières.

10. Le TWF tiendra sa vingt-septième session à Tel Aviv (Israël) du 22 au 26 avril 1996. Au cours de cette session, il prévoit d'aborder ou de reprendre l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes du pommier, des agrumes (révision), du prunier européen (révision), de la vigne (révision), de l'abricotier japonais (*Prunus mume*), du kiwi (révision), du néflier du Japon (*Eriobotrya japonica*), du poirier (révision), des porte-greffes du poirier, des porte-greffes du *Prunus*, du noyer (révision) et des porte-greffes du noyer. Il compte en outre examiner les questions suivantes : observations relatives aux couleurs et analyse d'images; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; homogénéité et stabilité des variétés à multiplication végétative et des variétés autogames; base de données informatisée centrale de l'UPOV; rapports entre les listes nationales et la protection des variétés végétales.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

11. Mme U. Löscher (Allemagne, présidente du TWO) indique que son groupe a tenu sa vingt-huitième session à Ede-Wageningen (Pays-Bas) du 4 au 9 septembre 1995. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/28/13 Prov., le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'anthurium, de l'épicéa commun et du rhododendron en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il a aussi achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du *Cyrtanthus* et du *Serruria* en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre, en partie dans le cadre de sous-groupes qui ont communiqué les résultats de leurs travaux au TWO, abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), du cymbidium, de *Ficus benjamina*, de l'iris, de la lavande, du limonium et du caoutchouc. Le groupe de travail a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note de la décision du comité concernant l'utilisation des nouvelles techniques d'établissement de profils d'ADN et des caractères de résistance à la maladie, ainsi que les nouvelles procédures d'adoption des principes directeurs d'examen.

b) Il a pris note avec satisfaction des progrès réalisés récemment dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et du fait qu'un disque de démonstration sera diffusé dans les jours à venir. Il a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de formuler des observations afin d'en améliorer l'utilisation pour les plantes ornementales.

c) Il a accueilli avec satisfaction la décision du comité d'inclure dans les questionnaires techniques relatifs aux espèces ornementales une demande de photographie

représentative de la variété proposée, et l'a appliquée immédiatement à tous les principes directeurs d'examen.

d) Il a étudié en détail l'utilisation de l'analyse d'images dans l'examen DHS des plantes ornementales. Il s'est intéressé principalement aux emplois de cette technique pour accélérer la mesure des caractères existants ou stocker les données, les utiliser aux fins de la sélection des variétés proches et stocker des photographies sous forme numérique. Au lieu de créer un sous-groupe spécial, il réservera une demi-journée de sa prochaine session à l'examen de cette question.

e) Il a rappelé l'importance de la liste d'espèces dont des variétés sont à l'examen et de sa mise à jour périodique.

f) Il s'est intéressé à l'évaluation biométrique des caractères observés visuellement à l'aide de statistiques sommaires dont il a recommandé l'utilisation au stade de la révision des principes directeurs d'examen, sans toutefois souhaiter que cette méthode devienne obligatoire.

g) Il a continué de s'intéresser à la question de la participation du demandeur à l'examen des variétés, et a pris note en particulier de la pratique suivie en la matière par le Canada et le Japon.

h) Il a convenu qu'en général, les principes directeurs d'examen de la plupart des espèces feraient état d'une norme de population de 1 pour cent et d'une probabilité d'acceptation de 95 pour cent. Il décidera espèce par espèce s'il y a lieu d'utiliser des pourcentages différents.

i) Il a proposé d'inclure dans tous les principes directeurs d'examen une rubrique demandant au déposant d'indiquer si sa variété est ou non une variété génétiquement modifiée.

12. Le TWO tiendra sa vingt-neuvième session à Tel Aviv (Israël) du 15 au 19 avril 1996. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du *Cyrtanthus* et du *Serruria* en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra l'étude des principes directeurs d'examen du *bouvardia*, du *chrysanthème* (révision), du *cymbidium*, de *Ficus benjamina*, du *chamelaucium*, du *guzmania*, de l'*amaryllis*, de l'*iris*, de l'*anigozanthos*, de la *lavande*, du *limonium*, du *laurier rose*, du *pommier ornemental* (révision), du *caoutchouc*, du *pentas* et du *thym*. Il compte aussi examiner les questions suivantes : analyse d'images; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; base de données informatisée centrale.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

13. Mme E. Kristóf (Hongrie, présidente du TWV) indique que son groupe a tenu sa vingt-neuvième session à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 26 juin au 1^{er} juillet 1995. Au

cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/29/19, le TWV a, après discussion, terminé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du chou-fleur, du brocoli et de l'anthémis, en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il a aussi, après discussion, achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen de l'épinard (révision), de la chicorée à feuille, du potiron, de la betterave rouge (révision) et du gingembre en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'oignon (révision), de l'échalote, de l'artichaut et du pavot. Le TWV a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il a pris note des problèmes rencontrés au Royaume-Uni pour l'examen de la navette, dont les caractères des feuilles varient en fonction du milieu, ainsi que des restrictions supplémentaires aux variétés transgéniques signalées par la France ou des problèmes de dénomination des espèces signalés par les Pays-Bas.

b) Il a pris note de la décision du comité concernant l'utilisation des caractères électrophorétiques et des caractères de résistance aux maladies, ainsi que des nouvelles procédures d'adoption des principes directeurs d'examen et des progrès réalisés récemment dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV.

c) Après avoir longuement examiné les méthodes COYD et COYU, il a estimé qu'elles n'étaient guère utiles pour les variétés de plantes potagères et qu'elles ne se prêtaient pas à une utilisation systématique.

d) Il s'est penché sur la question de l'utilisation de l'analyse d'images et a noté que certains États appliquaient couramment cette méthode au haricot, au pois, à l'oignon, à la carotte et au radis. Il a demandé au TWC de préparer également un projet sur les plantes potagères. Il a fait valoir qu'il ne fallait pas négliger l'analyse d'images par rapport à d'autres techniques nouvelles telles que les marqueurs moléculaires.

e) Il a proposé au comité une dénomination normalisée des caractères de port et, toujours dans un souci d'harmonisation, il étudiera d'autres caractères (comme la longueur, la largeur ou la taille).

14. Un sous-groupe sur l'oignon et l'échalote s'est réuni à Brion (France) le 11 octobre 1995, en rapport avec une réunion sur le terrain de l'Union européenne concernant des essais comparatifs, qui avait eu lieu au même endroit la veille et l'avant-veille.

15. Le TWV tiendra sa trentième session à Brno (République tchèque) du 8 au 12 juillet 1996. Au cours de cette session, il étudiera les principes directeurs d'examen de l'épinard (révision), de la chicorée à feuille, du potiron, de la betterave rouge (révision) et du gingembre en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. En outre, s'il en a le temps, il abordera ou reprendra l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'oignon (révision), de l'échalote, de la ciboule, de l'endive, de *Cucurbita moschata*, de l'ail, de l'artichaut, de la lentille, de la fève (révision), de la rhubarbe (révision), du céleri-rave (révision), de la mâche (révision), du poireau (révision), du chou-navet (révision), du fenouil, de la chicorée industrielle, de l'ambrette et de l'aneth. Afin d'accélérer les débats, les observations relatives aux documents de travail existants devraient être

envoyées avant la fin de 1995 aux experts qui ont rédigé ces documents. Le groupe de travail compte aussi examiner les questions suivantes : présentation générale des principes directeurs d'examen, et notamment des caractères de taille, de poids et de port; méthodes statistiques; variétés génétiquement modifiées.

Questions soumises par les groupes de travail techniques

16. Le comité prend note des documents TC/32/3 et TC/32/3 Add. regroupant les principaux points et questions qui ont été examinés ou soulevés et qui lui sont soumis : i) pour information; ii) pour information et pour décision éventuelle; iii) pour décision; ou iv) à sa demande ou en vue des débats prévus sous d'autres points de son ordre du jour.

I. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

17. Le comité prend acte, en les approuvant, des éléments d'information suivants :

a) Les progrès de l'enquête sur la participation des obtenteurs ou des demandeurs à l'examen des variétés, publiée sous la cote TC/32/4;

b) La mise à disposition de la version actualisée (TC/32/5) de la liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises;

c) L'obligation, pour le demandeur, d'indiquer dans le questionnaire technique si la variété proposée est ou non une variété transgénique ou génétiquement modifiée. La définition de la variété génétiquement modifiée pouvant varier d'un pays à l'autre, le comité propose d'insérer le texte suivant dans les questionnaires techniques :

La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal du pays où la demande est déposée soumet-elle la variété à une autorisation préalable de mise en vente?

Yes/oui/ja []

no/non/nein []

Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Yes/oui/ja []

no/non/nein []

[Après la session, l'expert allemand a demandé que la question de la mise en vente soit d'abord examinée dans son intégralité par le Comité administratif et juridique (CAJ) avant d'être prise en compte dans tous les principes directeurs d'examen. Le Bureau de l'UPOV a donc, après consultation de la présidente, décidé d'attendre les conclusions du CAJ et, d'ici là, de publier sans cet ajout les principes directeurs d'examen qui ont été adoptés.]

d) Les activités futures du groupe de travail (qui doit se réunir à la fin novembre ou au début décembre 1995) en ce qui concerne la configuration du disque compact ROM, et la

périodicité de mise à jour des données;

e) Les débats des groupes de travail techniques sur l'utilisation des caractères électrophorétiques qui, parce qu'ils ne permettent pas à eux seuls d'établir la distinction, ne doivent être utilisés qu'en complément de l'examen des écarts concernant les caractères morphologiques ou physiologiques;

f) Les débats sur une utilisation éventuelle de la méthode COYD, y compris la PPDS à long terme, sur la base des délibérations du TWC;

g) La nécessité de poursuivre, au sein du TWC, l'étude de la méthode d'examen de l'homogénéité sur plus d'une année;

h) Les débats du TWC sur l'utilisation de l'analyse multivariée;

i) Les renseignements relatifs à la possibilité d'utiliser les caractères de résistance aux maladies pour établir la distinction et la décision d'ajouter, aux trois définitions des termes décrivant la réaction des plantes aux ravageurs et aux agents pathogènes, le préambule qui avait été proposé en même temps. Le préambule et les définitions adoptés par le comité seront alors ainsi libellés:

Définition des termes décrivant la réaction des plantes aux ravageurs et agents pathogènes

- Les définitions qui suivent concernent exclusivement des couples hôtes-parasites définis entre lesquels existent des relations de compatibilité. Elles ne concernent pas la non-reconnaissance entre les partenaires qui correspond à une incompatibilité.
- Il existe des degrés de spécificité au niveau des relations hôte-parasite. La mise en évidence de cette spécificité nécessite généralement la mise en œuvre de moyens analytiques hautement élaborés.
- Le fait de reconnaître si un végétal est ou non parasité peut dépendre de la méthode d'analyse.
- Il est généralement important de souligner que la spécificité des ravageurs ou agents pathogènes peut présenter une variabilité dans le temps et dans l'espace et que de nouvelles races de pathogènes ou de nouveaux biotypes de ravageurs aptes à surmonter une résistance peuvent apparaître.

L'UPOV a adopté la terminologie suivante :

Résistance : Aptitude d'une variété ou d'un peuplement monospécifique à limiter les activités d'un ravageur ou agent pathogène donné sur tout ou partie du cycle de végétation. Généralement, plusieurs niveaux de résistance peuvent être définis.

Sensibilité : La sensibilité correspond à un niveau de résistance nul d'une variété ou d'un peuplement face à un ravageur ou agent pathogène donné.

Tolérance : Aptitude d'une variété ou d'un peuplement à supporter le développement d'un ravageur ou agent pathogène tout en manifestant des désordres sans conséquence grave pour leur croissance, leur aspect ou leur production.

j) La position des groupes de travail techniques en ce qui concerne le traitement des variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen et le fait que, dans certaines circonstances, les principes directeurs d'examen peuvent être adoptés même si l'on ne peut indiquer que quelques variétés à titre d'exemple, voire aucune; dans le cas où c'est une espèce qui est indiquée à titre d'exemple, elle doit être remplacée dès qu'une variété est disponible;

k) Les débats du TWF sur la protection provisoire entre la date de dépôt de la demande et l'octroi des droits, et la nécessité d'être bien informé sur la façon dont cette question est traitée dans les divers États membres, sur la base de l'enquête effectuée par le TWF. Le comité demande à tous les experts d'informer sur ce point leurs collègues du CAJ.

II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION ET POUR DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ

Principes directeurs d'examen du haricot

18. Le comité prend note de la correction apportée aux principes directeurs d'examen du haricot et de la préparation d'un document additif indiquant que le caractère 48 doit être subdivisé en deux, à savoir 48.1 pour "pathotype US 1" et 48.2 pour "pathotype US 2".

Utilisation de l'électrophorèse aux fins de l'identification

19. Le comité note que les conclusions tirées par les Pays-Bas de l'utilisation de l'électrophorèse dans l'examen du paturin des prés ont permis de faciliter, dans le cadre de l'examen, la sélection des variétés de référence appropriées. Il note aussi que plusieurs pays se sont servis d'informations fournies par les caractères électrophorétiques pour réduire le nombre de variétés de référence à cultiver. Plusieurs experts se sont dits opposés à l'utilisation de caractères qui ne figurent pas dans les principes directeurs d'examen pour la sélection de variétés de référence, car ces caractères deviendraient alors, selon eux, de véritables caractères de groupement. Les groupes de travail techniques et le comité devront poursuivre l'étude de cette question.

Utilisation de l'électrophorèse dans l'examen du ray-grass

20. Le comité prend note des expériences menées sur le ray-grass italien à l'aide de l'électrophorèse. Il demande au TWA de continuer d'étudier l'utilisation de cette technique dans l'examen du ray-grass, de préparer un projet d'annexe aux principes directeurs d'examen du ray-grass et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session du comité. À cette fin, il faudra appliquer les mêmes règles que celles convenues pour les principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et du maïs.

Nouveaux allèles du blé, de l'orge et du maïs

21. Le comité convient qu'une fois qu'un essai groupé aura débouché sur des résultats comparables, il faudra établir un projet d'additif pour les principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et du maïs. La procédure suivie à cette fin pour solliciter des observations devra être plus courte qu'à l'accoutumée.

Caractères à utiliser en dernier recours

22. Le comité note que le TWA s'est interrogé sur le sens à donner à l'expression "dernier recours", et il examine longuement la définition des catégories d'autres caractères concernés, par exemple caractères avec ou sans astérisque, de routine, additionnels/supplémentaires et complémentaires. Pour de plus amples renseignements, voir le paragraphe 64 du présent rapport.

Documents sous forme électronique

23. Le comité décide d'attendre de nouvelles délibérations des groupes de travail techniques et les résultats des enquêtes afin de savoir qui serait intéressé par des documents sous forme électronique et par quels documents. Il convient cependant que l'on devrait aussi continuer à diffuser les documents sur support papier selon le système actuel. Le comité note également que le Bureau de l'UPOV restera en contact avec l'OCDE en vue d'un éventuel échange d'informations sous forme électronique.

Base de données informatisée centrale de l'UPOV

24. Le comité note que la question des modalités et conditions d'une éventuelle diffusion du disque ROM de l'UPOV en dehors des États membres de l'Union sera étudiée de façon plus approfondie.

Définition d'une plante aberrante

25. Le comité examine la définition modifiée d'une plante aberrante proposée par le TWF, ainsi que les remarques des présidents des groupes de travail techniques. Il convient que chaque groupe doit étudier à nouveau la définition d'une plante aberrante, qui est susceptible de varier en fonction du mode de multiplication, et présenter une proposition à la prochaine session du comité. Les groupes de travail techniques devraient notamment s'intéresser au traitement des impuretés et aux mélanges (plantes génétiquement non apparentées), et trancher la question de savoir si toutes les mutations d'une partie d'un organe, ou seulement les mutations "significatives", devraient justifier le classement d'une plante dans la catégorie des plantes aberrantes.

Colza

26. Le comité note que le système d'examen du colza sera conçu en fonction de ses différents modèles de variétés, mais que la différence entre ces modèles s'estompe avec la mise au point de variétés hybrides. Il note également que les principes directeurs d'examen du colza doivent être communiqués aux organisations professionnelles pour observations et que le document final sera soumis pour adoption à la prochaine session du comité.

Association variétale

27. Le comité prend note des observations des représentants des États membres et de la Communauté européenne, et de celles des experts obtenteurs. Il convient que chaque groupe de travail technique, et en particulier le TWA, doit s'intéresser à la façon de traiter les associations variétales, ainsi qu'à la définition de la variété et à la réalisation de l'examen DHS. Il est demandé à l'expert de la Communauté européenne d'expliquer au cours de la prochaine session du TWA les résultats de l'expérience qui doit être menée dans l'Union européenne.

Utilisation de la méthode COY dans l'examen d'une espèce non strictement autogame

28. Le comité prend note des débats sur l'examen DHS des variétés de brome. Le comité convient que le TWA doit approfondir cette question en vue d'élaborer une recommandation sur l'utilisation de la méthode COY dans l'examen d'une espèce non strictement autogame, et, à cette fin, rester en contact avec le TWC. Le comité réexaminera cette question lors de sa prochaine session sur la base des recommandations du TWA.

Accueil fait aux documents statistiques et amélioration des documents existants

29. Le comité se range à l'avis du TWC en ce qui concerne d'une part la nécessité d'établir un glossaire de termes de statistique pour faciliter la compréhension des documents par des non-statisticiens, et d'autre part le projet d'amélioration de la qualité des documents destiné à faciliter la compréhension et l'acceptation des méthodes, y compris la COYD et la COYU.

Reformulation des documents TC/30/4 et TWC/11/16

30. Le comité prend note de la nécessité, pour le TWC, de revoir et reformuler les méthodes COYD et COYU ainsi que le document TWC/11/16, de façon à ce qu'ils puissent figurer dans une introduction générale révisée aux principes directeurs d'examen.

Programme COYD et COYU sur disquettes

31. Le comité note que le programme DUST et le programme COYD et COYU sur disquette, élaborés par l'expert du Royaume-Uni, sont disponibles.

Utilisation facultative des méthodes COYD et COYU

32. Le comité prend note des observations de certains experts qui ont soutenu les conclusions du TWV selon lesquelles, compte tenu des difficultés déjà rencontrées pour satisfaire les exigences de base, l'utilisation des méthodes COYD et COYU ne devrait pas être rendue obligatoire, même si ces méthodes sont intéressantes pour traiter les données. Il recommande à chaque groupe de travail technique d'étudier à nouveau les circonstances dans lesquelles ces méthodes seraient appropriées et de lui faire rapport à sa prochaine session.

Utilisation des méthodes COYD et COYU dans l'examen des plantes autogames

33. Le comité note les conclusions du TWA qui ne souhaite pas utiliser, dans le cas des plantes autogames, la méthode COYD pour l'étude de la distinction ni d'une manière générale des calculs statistiques.

Télécommunications, logiciels échangeables et adresses

34. Le comité prend note de la proposition du TWC de réunir à l'avenir, dans un seul et même document, les documents TWC/13/11 (adresses des membres des groupes de travail techniques de l'UPOV pour le courrier électronique), TWC/13/12 (systèmes de gestion des bases de données utilisés par les États membres de l'UPOV) et TWC/13/13 (logiciels échangeables). Il recommande également que tous les États membres vérifient les renseignements qu'ils ont déjà communiqués et demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait de fournir des renseignements.

Variété la plus proche

35. Le comité se range à l'avis du TWC selon lequel la méthode D^2 (détermination de l'écart généralisé D^2 de Mahalanobis sur plusieurs années entre la variété candidate et toutes les autres variétés et sélection de la variété la plus proche, qui doit être la variété présentant la valeur la plus faible par rapport à la variété candidate) est la mieux indiquée pour déterminer la variété la plus proche.

Utilisation de l'analyse d'images

36. Le comité prend note des récentes délibérations des groupes de travail techniques sur la possibilité d'utiliser à l'avenir l'analyse d'images dans l'examen DHS. Leurs présidents formulent respectivement les observations suivantes :

TWA : Le TWA souhaiterait si possible utiliser l'analyse d'images dans l'examen des graminées, mais cela semble techniquement difficile et laborieux. Il lui faudra attendre de disposer d'exemples concrets avant de pouvoir examiner cette question de façon constructive.

TWF : Cette question suscite un intérêt grandissant parmi les membres du TWF, et des renseignements utiles seront recueillis l'année prochaine. L'analyse d'images facilite et accélère la mesure des échantillons; elle serait utile pour des plantes fruitières telles que le pommier, dont les fruits présentent une couleur de peau variable d'une variété à l'autre.

TWO : Malgré de longues délibérations, il n'y a pas eu de progrès sensibles. Il est difficile de concilier le choix du logiciel et celui du matériel, et de plus amples échanges de connaissances entre les États membres, ainsi que de nouvelles études, sont nécessaires.

TWV : L'analyse d'images n'est actuellement à l'étude qu'en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en ce qui concerne le haricot, le concombre, la carotte et l'oignon. Le problème posé par l'utilisation de cette technique réside dans le choix et la collecte des échantillons. Le TWV prévoit d'examiner la question de l'harmonisation des matériels utilisés dans chacun des États.

37. L'expert du Royaume-Uni souligne les avantages de l'analyse d'images, qui permet de transférer directement des informations dans une base de données pour analyse, comparaison avec des variétés existantes et préservation à long terme. En outre, une grande quantité d'informations provenant des experts DHS est nécessaire pour créer les logiciels qui préservent, de cette manière, leur expertise pour l'avenir.

38. Le comité demande à chacun des groupes de travail techniques d'étudier en détail les méthodes et d'essayer de régler certains problèmes afin de parvenir à une meilleure harmonisation entre les États membres. Il demande également à l'expert du Royaume-Uni de lui fournir une comparaison du coût de l'analyse d'images et de celui de la procédure utilisée normalement pour évaluer les différences de caractères morphologiques entre les variétés.

Analyse d'images : utilisation de l'analyse multivariée

39. Le comité prend note des délibérations du TWC sur l'utilisation de la caméra pour distinguer les variétés en fonction des différences de couleur. Il demande au représentant de l'Union européenne d'informer le Bureau de l'UPOV de la suite donnée au projet de recherche soumis à l'Union européenne sous l'acronyme VISOR.

Analyse séquentielle

40. Le comité remercie le président du TWC d'avoir brièvement présenté le document TC/32/6 (Analyse séquentielle), qu'il a lui-même établi avec le concours d'experts de la France, de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni. Il recommande que chaque groupe de travail technique reste étroitement en contact avec le TWC et s'intéresse davantage à l'analyse séquentielle, qui vise à réduire la taille de l'échantillon utilisé pour l'examen de

l'homogénéité tout en contrôlant les risques de refus de variétés homogènes ou d'acceptation de variétés hétérogènes, et qui constitue peut-être une technique d'avenir.

Possibilités d'utiliser la biométrie dans l'établissement des principes directeurs

41. Le comité convient d'attendre les résultats de la tentative du TWA d'utiliser l'évaluation biométrique pour sélectionner les caractères et leurs niveaux d'expression, question qui a déjà été étudiée et examinée par le TWC en ce qui concerne le haricot nain; il en profitera pour réviser les principes directeurs d'examen du tournesol, qu'il examinera de nouveau lors de sa prochaine session.

Utilisation, dans le processus de décision, des caractères observés visuellement

42. Le comité note que le TWC établira un document passant en revue les différentes méthodes fondées sur les caractères observés visuellement et susceptibles d'aider les experts à prendre une décision définitive sur l'homogénéité des variétés proposées. Il convient d'examiner cette question à sa prochaine session sur la base des conclusions du TWC.

Indication de la dénomination commerciale dans le questionnaire technique

43. Le comité prend note de plusieurs observations concernant l'adjonction d'une rubrique invitant le demandeur à indiquer la dénomination commerciale, ce qui pourrait faciliter l'identification de la variété. Certains experts espagnols mettent en doute l'intérêt d'une telle indication au stade de la demande en raison des incertitudes pesant sur la dénomination commerciale. D'autres experts appuient, pour des raisons d'ordre pratique, la proposition du TWO d'inclure la dénomination commerciale dans le questionnaire technique. L'expert de l'ASSINSEL déclare qu'il importe de bien distinguer la notion de dénomination variétale de celle de dénomination commerciale. Il est déjà bien assez difficile, à l'heure actuelle, de trouver des noms appropriés pour une dénomination variétale.

44. Le comité convient que le TWO devra réexaminer cette question à sa prochaine session sur la base des observations formulées par certains pays. La question devra aussi être soumise au CAJ pour examen lors de sa prochaine session.

Recommandations sur les dénominations variétales

45. Le comité prend acte des craintes exprimées par la présidente du TWO au sujet des recommandations actuelles sur les dénominations variétales, qui ne seraient pas, à son avis, suffisamment détaillées pour éviter les divergences d'interprétation entre les États membres dans le domaine des plantes ornementales. Il prend note également des observations de l'expert des obtenteurs, qui pense qu'il n'est pas conseillé d'adopter une règle stricte dans ce domaine et qu'il faut laisser une plus grande latitude aux obtenteurs. Le comité, tout en jugeant improbable, compte tenu de l'expérience passée, une reprise de l'examen des recommandations, recommande que ces observations soient soumises au CAJ.

Caractères de teneur en huile essentielle

46. Les experts du comité expriment des opinions divergentes sur la possibilité de faire figurer la teneur en huile essentielle dans les caractères des principes directeurs d'examen de la lavande et du lavandin, bien qu'il soit possible d'établir l'homogénéité des variétés. Certains experts sont très réticents à accepter ces caractères dans les principes directeurs, d'autres indiquent qu'à l'avenir, il faut s'attendre à la production de variétés plus nombreuses pour la seule fabrication de produits spéciaux. Il serait irréaliste de rejeter des caractères pour la seule raison qu'ils exigent un traitement plus complexe et que l'on pourrait les considérer comme des caractères de comportement. Le comité convient enfin d'attendre que les principes directeurs d'examen de la lavande lui soient soumis pour adoption, puis de décider au cas par cas. Il note que les principes directeurs d'examen de l'anthémis contiennent des caractères de teneur en huile essentielle ainsi qu'une méthode bien décrite et tout à fait appropriée. Il accepte l'adoption de ces caractères de comportement dans les principes directeurs d'examen de l'anthémis.

Demande de photographies dans le questionnaire technique

47. Le comité accepte que l'obligation de fournir une photographie couleur de la variété proposée soit étendue aux espèces fruitières et ornementales.

III. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR DÉCISION DU COMITÉ

Invitation éventuelle de l'Union européenne aux sessions du TWC

48. Le comité approuve la recommandation du TWC tendant à ce que l'Union européenne soit invitée aux futures sessions du TWC. En outre, il accueille favorablement la requête du représentant de l'ASSINSEL tendant à ce que cette dernière soit invitée aux sessions du TWC.

Présentation des caractères dans les principes directeurs d'examen

49. Le comité prend note des délibérations du TWV concernant les différentes dénominations des caractères relatifs au port, et notamment le port des feuilles externes du chou-fleur. Il convient d'utiliser, dans les principes directeurs d'examen du chou-fleur, les niveaux d'expression ci-après pour les caractères relatifs au port : dressé (1), demi-dressé (3), horizontal (5), demi-retombant (7), retombant (9), et il convient également que le caractère 4 de ces principes directeurs ne doit être exprimé qu'au moyen des niveaux 1 (dressé), 3 (demi-dressé) et 5 (horizontal). Notant qu'il serait souhaitable que le nombre de niveaux d'expression du port soit normalisé, il se refuse cependant à imposer le même choix aux autres groupes de travail techniques. De nouvelles discussions devront avoir lieu avant qu'une décision globale ne puisse être prise.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés

50. Le comité prend note du compte rendu de M. J. Guiard (France, président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)) sur la troisième session du groupe, qui s'est tenue à Wageningen (Pays-Bas) du 19 au 21 septembre 1995. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote BMT/3/18 Prov., le BMT a noté ou examiné les informations ou questions ci-après :

a) Il a pris note du document BMT/3/3 contenant des définitions et une nomenclature relatives aux différentes méthodes à l'étude.

b) Il a entendu de brefs rapports sur des travaux de recherche menés, à l'aide de ces méthodes, sur l'orge, l'hortensia, la luzerne, le colza, le pêcher, le pin maritime, la pomme de terre, le ray-grass, le fraisier, le tournesol et la tomate.

c) Il a noté quelques chiffres relatifs au coût et à l'accessibilité des différentes méthodes.

d) Il a noté les possibilités d'utilisation des méthodes statistiques pour l'analyse de l'écart génétique et a estimé qu'il convenait d'améliorer leur compréhension, s'agissant notamment de l'approche multidimensionnelle et de ses conséquences.

e) Il a pris acte du point de vue rappelé par les obtenteurs selon lequel il convient de continuer à faire la distinction entre les critères et les outils utilisés pour l'examen DHS et ceux utilisés pour examiner si une variété est essentiellement dérivée. Toutefois, cette position devra peut-être être revue dans l'avenir en fonction de l'évolution des méthodes.

f) Il a noté que l'écart génétique était l'un des principaux instruments d'évaluation de la dérivation essentielle, mais il insiste sur le fait qu'il ne suffit pas à lui seul pour décider si une variété est ou non essentiellement dérivée. À cet égard, l'UPOV devrait approfondir la question de savoir quelles méthodes ou outils additionnels pourraient convenir à l'examen de la dérivation essentielle.

g) Il s'est intéressé aux méthodes d'établissement de profils d'ADN qui pourraient être employées pour présélectionner les variétés avant les essais sur le terrain, qui permettraient de limiter le nombre de variétés à cultiver aux fins de la comparaison et de réduire ainsi les coûts et la charge de travail. D'après certains experts, comme la distinction entre les variétés n'est pas une fonction linéaire des écarts génétiques, ces méthodes ne doivent pas être admises d'autant qu'on a laissé entendre, par ailleurs, qu'elles ne devaient pas être utilisées pour l'examen DHS tel qu'il est conçu actuellement.

h) Il a noté que la plupart des comptes rendus d'expériences concernaient l'utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'identification et de l'examen de la distinction, mais qu'ils n'apportaient pratiquement aucun renseignement sur l'examen de l'homogénéité ou de la stabilité.

i) Il a examiné longuement les diverses possibilités d'utiliser les méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS et les conséquences d'une telle

utilisation, et il a conclu en indiquant que les données et connaissances actuelles étaient insuffisantes pour permettre de prendre une décision. Ces méthodes ne devraient donc pas être utilisées pour l'instant aux fins de l'examen DHS.

51. Le BMT tiendra sa prochaine session à Cambridge (Royaume-Uni) du 11 au 13 mars 1997. Il compte recueillir de nouvelles informations sur un plus grand nombre de plantes ornementales et d'espèces à multiplication végétative, et consacrer davantage de temps à l'étude des microsattellites. Les documents que doivent préparer les différents experts devraient si possible, pour chaque plante, porter sur les points suivants : a) reproductibilité de la méthode; b) détermination génétique; c) coût de la méthode; d) corrélation entre les marqueurs génotypiques et les expressions phénotypiques (lien direct, partiel ou de causalité, ou association); e) fiabilité de la méthode; f) connaissance de la carte génétique de l'espèce; g) justification de l'importance de la méthode; h) accès à la méthode (brevetée ou brevet en instance).

52. L'ordre du jour de la prochaine session du BMT comprendra les points suivants : a) brève présentation des résultats des travaux de recherche menés sur différentes espèces (pommier, azalée, oeillet, ray-grass, maïs, colza, pêcher, piment, pomme de terre, riz, rosier); b) importance d'une formulation claire des questions posées aux statisticiens; c) les méthodes d'établissement de profils d'ADN utilisées pour la présélection : un outil pour l'examen DHS? d) intérêt et valeur de l'analyse des dendrogrammes; e) analyse de la variance moléculaire; f) analyse en composantes principales et autres méthodes d'analyses multivariées; g) corrélation et lien de causalité entre les marqueurs d'ADN et les caractéristiques morphologiques; h) relation entre l'écart génétique moléculaire et l'écart morphologique; i) opinion des obtenteurs sur l'établissement de profils d'ADN; j) utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS : possibilités et conséquences; k) vérification de l'homogénéité des caractères obtenus à l'aide de marqueurs biochimiques ou moléculaires; l) incidence des programmes de sélection et de la parenté sur l'écart requis entre les variétés; m) utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN pour des expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variété essentiellement dérivée.

53. Après la présentation du rapport du président du BMT, le comité examine, sous la présidence de M. Guiard, les questions suivantes :

54. ADN exprimé contre ADN non exprimé : L'expert de l'ASSINSEL soulève la question des difficultés d'emploi de ces techniques en ce qui concerne la notion d'expression des caractères utilisée dans la définition d'une variété figurant à l'article 1.vi) de l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV. Il fait observer qu'un profil d'ADN donné présente une combinaison de caractères du génotype lui-même, mais ne fournit aucun renseignement sur son expression. Un débat a lieu sur le sens à donner au mot "expression". Plusieurs experts estiment qu'il recouvre l'expression de la plante au champ; un autre, jugeant cette définition trop étroite, fait valoir que la partie dite non exprimée du génome peut participer à une certaine forme de contrôle génétique et que l'on peut par conséquent la considérer comme exprimée. D'autres experts indiquent que lorsque la base génétique d'un profil d'ADN donné est disponible, le recours à ces techniques doit être admis comme source d'information additionnelle ou complémentaire aux fins de l'examen DHS. D'autres encore font remarquer que le niveau d'expression de certains gènes et son incidence sur le résultat final au niveau

morphologique est souvent le fruit d'interactions avec des facteurs externes à la variété et que l'expression peut ainsi être largement modifiée y compris en utilisant des conditions artificielles. Par conséquent, les renseignements obtenus à l'aide des profils d'ADN, même dans les cas où la carte génétique d'une espèce donnée serait connue et où une corrélation entre une caractéristique morphologique et un marqueur d'ADN pourrait être établie, devraient être pris avec précaution. Un expert fait alors valoir que si, d'un côté, il règne une certaine confusion quant au sens à donner au mot "expression" qui est utilisé dans la définition d'une variété figurant à l'article 1.vi) de l'Acte de 1991, et si, de l'autre, on dispose désormais de techniques élaborées que l'on ne saurait négliger, on pourrait envisager de modifier la convention et la définition d'une variété. Il faudrait donc consulter le Comité administratif et juridique pour obtenir des directives sur le sens à donner au membre de phrase "l'expression des caractères résultant d'un certain génotype ou d'une certaine combinaison de génotypes" figurant dans l'article 1.vi) de l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV, afin de faciliter l'analyse des résultats obtenus au moyen des techniques moléculaires et notamment d'établissement de profils d'ADN.

55. Utilisation des techniques d'établissement de profils d'ADN pour déterminer si une variété est essentiellement dérivée : Le comité estime que ces techniques peuvent s'avérer utiles pour déterminer si une variété est essentiellement dérivée d'une autre. Il n'appartient cependant pas à l'UPOV de prendre une décision en la matière. La question s'est posée de savoir si une éventuelle utilisation de ces techniques pour évaluer la dérivation devait ou non préjuger de l'utilisation possible de ces méthodes pour évaluer la distinction. Certains experts font valoir que ces mêmes techniques peuvent être utilisées pour évaluer à la fois les similitudes et les différences entre deux variétés, tout en préservant les différences d'approche entre les deux cas. L'expert de l'ASSINSEL met cependant en garde contre le fait que l'utilisation de la même méthode pour l'examen DHS d'une part et pour l'évaluation de la dérivation d'autre part pouvait conduire à un rapprochement des deux notions et en définitive à la disparition de l'une d'elles, car il sera difficile de maintenir deux seuils différents pour une seule méthode.

56. Homogénéité et stabilité : Plusieurs experts insistent sur le fait que les questions de l'homogénéité et de la stabilité doivent être approfondies. Celle de l'homogénéité conditionne tout l'équilibre du système. Les obtenteurs doivent faire en sorte que leurs variétés restent homogènes et stables du point de vue des caractères concernés, sinon ces derniers ne peuvent pas être utilisés aux fins de l'examen de la distinction. Il faut donc également prendre en compte l'acceptation de ces caractères par les obtenteurs.

57. Renseignements complémentaires : Plusieurs experts estiment que, outre la question de savoir si l'on peut utiliser les marqueurs d'ADN pour l'examen DHS ou pour déterminer si une variété est essentiellement dérivée, il pourrait être utile de discuter de leur utilisation aux fins d'obtenir davantage de renseignements sur la variété, et d'utiliser ces renseignements pour organiser les essais, sélectionner les variétés de référence et préparer les essais sur le terrain.

58. Inclusion de profils d'ADN dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV : Un expert suggère au BMT d'élaborer au cours de sa prochaine session des propositions plus concrètes en vue d'adopter des profils d'ADN comme caractères pour l'examen DHS, dont la catégorie serait à préciser, dans les principes directeurs d'examen de certaines espèces. Le

comité estime qu'en l'état actuel des connaissances en la matière, il est prématuré d'envisager la concrétisation d'une telle proposition.

59. Étude des méthodes d'examen DHS : Le comité note que le Comité consultatif et le Conseil se sont penchés sur les travaux du BMT et que le Conseil a "exprimé le souhait que le programme de travail soit axé sur les méthodes se rapportant ou pouvant se rapporter à l'examen DHS en particulier et à la protection des variétés végétales en général." Bien que le comité se soit en principe rangé à l'opinion du conseil et qu'il ait décidé de se conformer à son souhait, plusieurs experts font remarquer qu'il faudrait d'abord examiner ces méthodes avant de dire si elles pourraient ou non servir à l'examen DHS. En outre, il pourrait être dangereux d'exclure certaines méthodes des débats; si tel était le cas, certains pays n'hésiteraient pas à les utiliser aux fins de l'examen DHS, sans nécessairement avoir préalablement étudié leur adéquation aux principes applicables aux critères DHS. L'UPOV ne doit pas répéter l'erreur qu'elle a commise à l'égard de l'électrophorèse, c'est-à-dire entreprendre trop tard l'étude des méthodes et de leur utilisation éventuelle.

60. Conclusions : Le comité convient que le BMT devra procéder à de nouveaux travaux et à de nouvelles délibérations. Les scientifiques ont besoin de renseignements plus détaillés sur les aspects liés à l'UPOV et les experts de cette dernière ont besoin d'en savoir davantage sur les techniques utilisées. Tous les aspects des méthodes doivent être approfondis pour clarifier les points en suspens. Les groupes de travail techniques devraient également approfondir la question et faire rapport au comité. Ce point restera donc à l'ordre du jour de la prochaine session du comité, même si le BMT ne se réunit pas dans l'intervalle. Le comité demande que le président du BMT soit invité à assister à la prochaine session du Comité administratif et juridique, auquel il communiquera les informations techniques de base lors de l'examen. Il convient également que le BMT devra s'intéresser surtout aux techniques biochimiques et moléculaires, notamment à l'établissement de profils d'ADN, qui se rapportent ou peuvent se rapporter à l'examen DHS en particulier et à la protection des variétés végétales en général.

Principes directeurs d'examen

61. Au cours de la session, après avoir approuvé les modifications proposées verbalement par le comité de rédaction le comité adopte, en vue de leur publication, les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

TG/14/7(proj.)	Apple/Pommier/Apfel
TG/22/8(proj.)	Strawberry/Fraisier/Erdbeere
TG/35/5(proj.)	Cherry/Cerisier/Kirsche
TG/42/5(proj.)	Rhododendron/Rhododendron/Rhododendron
TG/45/5(proj.)	Cauliflower/Chou-fleur/Blumenkohl
TG/53/5(proj.)	Peach/Pêcher/Pfirsich
TG/57/5(proj.)	Flax/Linseed/Lin/Lein
TG/86/4(proj.)	Anthurium/Flamingoblume
TG/96/3(proj.)	Norway Spruce/Epicéa commun/Gemeine Fichte
TG/151/2(proj.)	Broccoli/Brocoli/Brokkoli
TG/152/2(proj.)	Chamomile/Anthémis/Kamille.

62. Pour quelques documents, il reste à préciser certains points ou à apporter des compléments d'information. Cela concerne notamment plusieurs cas où le comité de rédaction a proposé, dans les "Notes attribuées à certains caractères, de remplacer "3, 5,7" par "1, 2, 3". Les présidents, surtout ceux du TWF et du TWO, sont particulièrement préoccupés par cette question, car ils estiment que les groupes de travail ont sciemment présenté les caractères en question sur une échelle quantitative pour permettre la sélection de niveaux intermédiaires. Après quelques explications et discussions au sein du comité, qui ont permis de clarifier la question, les présidentes du TWF et du TWO ont été priées de revoir les caractères en question et de rédiger, en concertation avec les experts des groupes de travail techniques, une nouvelle proposition de formulation des niveaux d'expression et des notes, qui devront ensuite être communiqués au comité de rédaction. S'il est possible de parvenir à un accord par correspondance, les principes directeurs d'examen pourront être considérés comme adoptés et être publiés, sans quoi il faudra les examiner à nouveau au cours de la prochaine session du comité.

63. Le comité prend aussi note de l'état d'avancement d'autres principes directeurs d'examen mentionnés dans le document TC/32/2. On trouvera à l'annexe II du présent compte rendu des listes mises à jour des principes directeurs d'examen.

Définitions des catégories de caractères et conditions d'utilisation de ces catégories pour la description des variétés

64. Lorsqu'il a fait le point des travaux du BMT, le comité a éprouvé la nécessité de faire mieux comprendre et de définir les différentes catégories de caractères utilisés. Sur sa proposition, l'expert du Royaume-Uni a été prié d'élaborer un premier projet en coopération avec le Bureau de l'UPOV. Ce projet proposait les catégories suivantes :

a) Caractères avec astérisque

Caractères recommandés par l'UPOV pour toutes les variétés à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

b) Caractères sans astérisque

Caractères jugés utiles par l'UPOV aux fins de l'examen DHS et de la description, mais dont l'utilisation de routine n'est pas recommandée par tous les États membres de l'UPOV.

c) Caractères de routine

- Tous les caractères UPOV avec astérisque;
- Certains caractères UPOV sans astérisque, s'ils sont sélectionnés par un État aux fins d'un examen de routine;
- Certains caractères supplémentaires autres que des caractères UPOV, s'ils sont sélectionnés par un État aux fins d'un examen de routine.

d) Caractères additionnels/supplémentaires

Tout caractère utilisé en sus des caractères recommandés par l'UPOV ou en sus des caractères de routine utilisés au niveau national.

e) Caractères complémentaires

Caractères qui ne peuvent pas du tout être utilisés pour établir la distinction, mais qui fournissent des renseignements utiles sur la variété. Exemple : marqueur d'ADN.

f) Caractères de dernier recours

Cas particulier des caractères supplémentaires utilisés seulement dans les conditions suivantes :

- i) avec l'accord du demandeur
- ii) si aucun autre caractère n'a permis d'établir la distinction
- iii) si une procédure d'essai a été convenue entre l'autorité compétente et le demandeur
- iv) si le caractère permet d'établir la distinction en association avec d'autres caractères, mais aussi de manière autonome dans les cas extrêmes.

65. Lorsqu'ils ont étudié le projet susmentionné, certains experts ont proposé de simplifier les termes, d'autres ont proposé des catégories différentes (caractères obligatoires, facultatifs, supplémentaires et spéciaux), d'autres encore ont voulu restreindre leur définition au cadre de l'examen DHS ou ont estimé qu'il fallait ajouter leurs conditions d'utilisation, ou bien restreindre leur utilisation aux seules fins de la description, et non à celles de l'examen DHS. Le comité a estimé qu'il lui fallait du temps pour réfléchir à ces propositions et qu'il devrait revenir sur les définitions au cours de sa prochaine session. Dans l'intervalle, tous les experts devront étudier les propositions. En outre, d'aucuns ont indiqué que les définitions étaient plus juridiques que techniques et qu'elles devaient donc être soumises également au Comité administratif et juridique lors de sa prochaine session.

Programme de la trente-troisième session

66. La trente-troisième session du Comité technique doit avoir lieu à Genève, du 16 au 18 octobre 1996. Il est prévu que les points ci-après seront examinés lors de la session : rapports sur l'état d'avancement des travaux et questions présentés par les groupes de travail techniques; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés, y compris rapport sur l'état d'avancement des travaux du BMT. En outre, le comité prendra des décisions sur les principes directeurs d'examen soumis par les groupes de travail techniques pour adoption définitive.

67. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Deux annexes suivent]

TC/32/7
Annexe I/ Annex I/ Anlage I

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS
TEILNEHMERLISTE

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of the States/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten)

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SÜDAFRIKA

David P. KEETCH, Director, Directorate Plant and Quality Control, Department of Agriculture, Private Bag X258, Pretoria 0001

Elise BUITENDAG (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Directorate of Plant and Quality Control, Private Bag X11208, Nelspruit 1200

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND

Georg FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

Ulrike LÖSCHER (Frau), Regierungsdirektorin, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

ARGENTINE/ARGENTINA/ARGENTINIEN

Raimundo LAVIGNOLLE, Director, Dirección de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas, Avenida Paseo Colón 922, 3° Piso, Oficina 347, 1063 Buenos Aires

AUSTRALIE/AUSTRALIA/AUSTRALIEN

Henry (Mick) LLOYD, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Department of Primary Industries and Energy, P.O. Box 858, Canberra, A.C.T. 2601

AUTRICHE/AUSTRIA/ÖSTERREICH

Barbara FÜRNEGER (Frau), Abteilung für Sortenschutz und Registerprüfung, Bundesamt und Forschungszentrum für Landwirtschaft, Spargelfeldstraße 191, Postfach 400, 1226 Wien

BELGIQUE/BELGIUM/BELGIEN

Marc R.L.R. DE LOOSE, Responsible for the Research Group of Applied Biotechnology, Plant Breeding Institute, Ministry of Agriculture, Burg. Van Gansberghelaan 109, 9820 Merelbeke

Jean-Marie JACQUEMIN, Chef de travaux, Laboratoire de biologie moléculaire, Station d'amélioration des plantes, 4, rue du Bordia, 5032 Gembloux

CANADA/KANADA

Glenn HANSEN, Commissioner of Plant Breeders' Rights, Agriculture and Agri-Food Canada, Food Production Inspection Branch, Plant Industry Directorate, Camelot Court, 59 Camelot Drive, Nepean, Ontario K1A 0Y9

DANEMARK/DENMARK/DÄNEMARK

Jutta RASMUSSEN (Ms.), Director, Danish Institute of Plant and Soil Science, Teglvaerksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN

José M. ELENA ROSSELLÓ, Jefe de Área de Registro, Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

Alan A. ATCHLEY, Plant Variety Examiner, Plant Variety Protection Office, Department of Agriculture, Room 500, NAL Building, 10301 Baltimore Blvd., Beltsville, MD 20705

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND

Kaarina PAAVILAINEN (Miss), Inspector of Varietal Purity, Plant Production Inspection Centre, Seed Testing Department, Ministry of Agriculture and Forestry, P.O. Box 111, 32201 Loimaa

TC/32/7 Prov.
Annexe I, Annex I, Anlage I
page 3/ Seite 3

FRANCE/FRANKREICH

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex

Sylvain GRÉGOIRE, Responsable du service informatique, GEVES, INRA, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex

HONGRIE/HUNGARY/UNGARN

Károly NESZMÉLYI, General Director, National Institute for Agricultural Quality Control, Keleti Károly u. 24, 1024 Budapest

Elisabeth KRISTÓF (Mrs.), Head, Variety Testing Department for Vegetable Crops, National Institute for Agricultural Quality Control, Keleti Károly u. 24, 1024 Budapest

IRLANDE/IRELAND/IRLAND

John V. CARVILL, Controller, Plant Breeders' Rights, Department of Agriculture, Food and Forestry, National Crop Variety Testing Centre, Backweston, Leixlip, Co. Kildare

ISRAËL/ISRAEL

Menahem ZUR, Chairman, Plant Breeders' Rights Council, Agricultural Research Organization, Volcani Center, P.O. Box 6, Bet-Dagan 50250

JAPON/JAPAN

Tetsuya MAEKAWA, International Planning Chief, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100

Eiryu SANATANI, First Secretary, Permanent Mission, 3, chemin des Fins, 1211 Geneva 19, Switzerland

NORVÈGE/NORWAY/NORWEGEN

Nordahl ROALDSØY, Adviser, Royal Ministry of Agriculture, P.O. Box 8007 Dep., 0030 Oslo

Haakon SØNJU, First Principal, Secretary, Plant Variety Board, Fellesbygget, 1432 Ås-NLH

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND

Bill WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office,
P.O. Box 24, Lincoln

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE

Huib GHIJSEN, Head of Department for Registration and Plant Breeders' Rights, Centre for
Plant Breeding and Reproduction Research, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen

PORTUGAL

Carlos M. da Costa PEREIRA GODINHO, Expert, Centro Nacional de Registo de Variedades
Protegidas, Ministério da Agricultura, Edifício II do CNPPA, Tapada da Ajuda, 1300 Lisboa

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KÖNIGREICH

Aubrey BOULD, Technical Adviser, Plant Varieties Rights Office and Seeds Division, Ministry
of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road,
Cambridge CB3 0LF

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI

Roman SUCHÝ, Senior Officer, Ministry of Agriculture, Dobrovičova 12, 812 66 Bratislava

Katarina BEŇOVSKÁ, Head, Plants Breeders' Rights Department, Central Agricultural
Controlling and Testing Institute, Matúškova 21, 833 16 Bratislava

SUÈDE/SWEDEN/SCHWEDEN

Evan WESTERLIND, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna

SUISSE/SWITZERLAND/SCHWEIZ

Paul STEFFEN, Chef Forschungsstab, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstraße 5,
3003 Bern

URUGUAY

Gustavo E. BLANCO DEMARCO, Director, Dirección de Semillas, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca, Avenida Millán 4703, 12.900 Montevideo

Carlos GÓMEZ ETCHEBARNE, Director, División Registro de Variedades, Dirección de Semillas, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca, Avenida Millán 4703, 12.900 Montevideo

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES/BEOBACHTERSTAATEN

COLOMBIE/COLOMBIA/KOLUMBIEN

Jorge E. SUÁREZ CORREDOR, Director, División de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Ministerio de Agricultura, Calle 37 #8.43, Piso 4, Santa Fe de Bogotá, D.F.

Juan C. ESPINOSA, Primer Secretario, Misión Permanente, 17-19, chemin du Champ-d'Anier, 1209 Ginebra, Suiza

GRÈCE/GREECE/GRIECHENLAND

Michael GAVRAS, Deputy Director, Directorate for Crop Production Inputs, Ministry of Agriculture, 2, Acharnon Str., 101 76 Athens

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA/REPUBLIK MOLDAU

Eugen I. REVENKO, Director, Science Department, Ministry of Agriculture and Food, Ștefan cel Mare, 162, 277019 or. Chișinău

Faina BARABANOVA (Mrs.), Principal Expert, State Agency on Industrial Property Protection, 24/1 A. Doga Str. 277024 or. Chișinău

ROUMANIE/ROMANIA/RUMÄNIEN

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest

Dana BURCĂ (Mrs.), Examiner, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest

VENEZUELA

Ióle TOURON-LUGO (Mrs.), Attaché, Permanent Mission, 18a, chemin François-Lehmann, 1218 Grand-Saconnex, Switzerland

III. ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS/ORGANISATIONEN

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)/

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)/

ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTSORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO)

Ivan SIKORA, Seed Production Officer, Seed and Plant Genetic Resources Service, Plant Production and Protection Division, Agriculture Department, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)/

EUROPEAN COMMUNITY (EC)/

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT (EG)

Marcantonio VALVASSORI, Administrateur principal, Commission Européenne, Direction générale de l'agriculture, 200, rue de la Loi (Loi 84-1-7), 1049 Bruxelles, Belgique

Louis VAN EYLEN, Mandataire, Office communautaire des variétés végétales, 102, rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique

Dirk THEOBALD, Responsable technique, Office communautaire des variétés végétales, 102, rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)/

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD)/

ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD)

Jean-Marie DEBOIS, Administrateur principal, Chef de Section, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SÉLECTIONNEURS POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (ASSINSEL)/
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF
PLANT VARIETIES (ASSINSEL)/
INTERNATIONALER VERBAND DER PFLANZENZÜCHTER FÜR DEN SCHUTZ
VON PFLANZENZÜCHTUNGEN (ASSINSEL)

Bernard LE BUANEC, Secrétaire général, ASSINSEL, 7, Chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Suisse

Manmohan ATTAVAR, President, Indo-American Hybrid Seeds (and President, Association of Seed Industry, Bombay), 17 CR, II A Main Road, BSK II Stage, Bangalore 11, India

Pierre ROGER, Propriété Intellectuelle, Limagrain Innovations, B.P. 1, 63720 Chappes, France

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU COMMERCE DES SEMENCES (FIS)/
INTERNATIONAL FEDERATION OF THE SEED TRADE (FIS)/
INTERNATIONALER SAMENHANDELSVERBAND (FIS)

Bernard LE BUANEC, Secretary General, FIS, Reposoir 7, 1260 Nyon, Switzerland

IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ

Jutta RASMUSSEN (Ms.), Chairman
Joël GUIARD, Vice-Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BÜRO DER UPOV

Barry GREENGRASS, Vice Secretary-General
André HEITZ, Director-Counsellor
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Nuria URQUÍA (Ms.), Program Officer
Michiko AMO (Mrs.), Associate Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt]

ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II/ANEXO II

Test Guidelines or Draft Test Guidelines for the Conduct of Tests for Distinctness, Uniformity and Stability
(the documents in this series are in English, French and German)
(as of October 20, 1995)

Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères
distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité ou leurs projets
(les documents de cette série sont en allemand, anglais et français)
(état au 20 octobre 1995)

Richtlinien und Entwürfe für Richtlinien für die Durchführung der Prüfung auf
Unterscheidbarkeit, Homogenität und Beständigkeit
(Die Dokumente dieser Serie sind in deutscher, englischer und französischer Sprache abgefasst)
(Stand vom 20. Oktober 1995)

Directrices o directrices provisionales para la ejecución del examen
de la distinción, la homogeneidad y la estabilidad
(los documentos de esta serie existen en alemán, francés e inglés)
(al 20 de octubre de 1995)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]/
Principios rectores por orden numérico[#]

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/01/2	1979	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	Introducción general	
* TG/02/6	1994	Maize	Maïs	Mais	Maíz	Zea mays L.
* TG/03/11	1994	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	Triticum aestivum L.
* TG/04/7	1990	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Ray-grass	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden/híbridos
* TG/05/4	1985	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trébol rojo	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	1988	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Alfalfa	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/9	1994	Peas	Pois	Erbsen	Guisante, Arveja	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	1984 1985	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Haba, Haboncillo	Vicia faba L.
o TG/08/...?		Broad Bean, Field Bean (revision)	Fève, Féverole (révision)	Dicke Bohne, Ackerbohne (Revision)	Haba, Haboncillo (revisión)	Vicia faba L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen/Adoptados

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen/ante el Comité Técnico para su adopción

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme/Para observaciones por las organizaciones profesionales.

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant/En preparación o previstos

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetische Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben/Los números de referencia de las directrices para la ejecución del examen por orden alfabético de los nombres figuran al final del presente anexo.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/09/4	1988	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Judía escarlata	<i>Phaseolus coccineus</i> L.
* TG/10/7	1988	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euforbia	<i>Euphorbia fulgens</i> Karw. ex Klotzsch
* TG/11/7	1990	Rose (vegetatively propagated varieties)	Rosier (variétés à multiplication végétative)	Rose (vegetativ vermehrte Sorten)	Rosal (variedades de multiplicación vegetativa)	<i>Rosa</i> L.
* TG/12/8 + Corr.	1994 1995	French Bean	Haricot	Bohne	Judía común, Frijol, Poroto	<i>Phaseolus vulgaris</i> L.
* TG/13/7	1993	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
* TG/14/5	1986	Apple (only ornamental and rootstock varieties)	Pommier (seulement variétés ornementales et porte-greffes)	Apfel (nur Ziersorten und Unterlagen)	Manzano (únicamente variedades ornamentales y portainjertos)	<i>Malus</i> Mill.
* TG/14/8	1995	Apple (fruit varieties)	Pommier (variétés fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (variedades frutales)	<i>Malus</i> Mill.
* TG/15/1 + Corr.	1974 1977	Pear	Poirier	Birne	Peral	<i>Pyrus communis</i> L.
° TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Peral (Revision)	<i>Pyrus communis</i> L.
* TG/16/4	1985	Rice	Riz	Reis	Arroz	<i>Oryza sativa</i> L.
° TG/16/...?		Rice (revision)	Riz (révision)	Reis (Revision)	Arroz (revisión)	<i>Oryza sativa</i> L.
* TG/17/5	1994	African Violet	Saintpaulia	Usambarveilchen	Saintpaulia	<i>Saintpaulia ionantha</i> H. Wendl.
* TG/18/4	1986	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia elatior	<i>Begonia-Elatior-hybrids/hybrides/Hybriden/híbridos</i> , Syn.: <i>Begonia X hiemalis</i> Fotsch
* TG/19/10	1994	Barley	Orge	Gerste	Cebada	<i>Hordeum vulgare</i> L. sensu lato
* TG/20/10	1994	Oats	Avoine	Hafer	Avena	<i>Avena sativa</i> L. & <i>Avena nuda</i> L.
* TG/21/7	1981	Poplar	Peuplier	Pappel	Alamo	<i>Populus</i> L.
* TG/22/9	1995	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	<i>Fragaria</i> L.
* TG/23/5	1986	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Patata, Papa	<i>Solanum tuberosum</i> L.
* TG/24/5	1981	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Flor de Pascua	<i>Euphorbia pulcherrima</i> Willd. ex Klotzsch
* TG/25/8	1990	Carnation (vegetatively propagated varieties)	Oeillet (variétés à multiplication végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)	Clavel (variedades de multiplicación vegetativa)	<i>Dianthus</i> L.
* TG/26/4	1979	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Crisantemo (perenne)	<i>Chrysanthemum spec.</i>
° TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Crisantemo (perenne) (revisión)	<i>Chrysanthemum spec.</i>

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/27/6	1984	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multiplication végétative)	Freisie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Fresia (variedades de multiplicación vegetativa)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	1987	Zonal Pelar- gonium, Ivy- leaved Pelar- gonium	Pélargonium zonal, Géranium- lierre P.	Zonalpelargonie, Efeupelargonie	Geranio	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
* TG/29/6	1987	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria	Alstroemeria L.
* TG/30/6	1990	Bent	Agrostide	Straußgras	Agrostis	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & Agrostis capillaris L. (Syn A. tenuis Sibth.)
* TG/31/6	1984	Cocksfoot	Dactyle	Knautgras	Dactilo	Dactylis glomerata L.
* TG/32/6	1988	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Veza común	Vicia sativa L.
* TG/33/6	1990	Kentucky Blue- grass, Smooth Stalked Meadow Grass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa de los prados	Poa pratensis L.
* TG/34/6	1984	Timothy	Fléole	Lieschgras	Fleo	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/6	1995	Cherry	Cerisier	Kirsche	Cerezo	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L.
* TG/36/3 + Corr.	1977 1978	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschließlich Futterraps)	Colza (incluida la colza forrajera)	Brassica napus L.
- TG/36/4 (proj.)		Rape Seed (forage rape included) (revision)	Colza (y compris colza fourrager) (révision)	Raps (einschließlich Futterraps) (Revision)	Colza (incluida la colza forrajera) (revisión)	Brassica napus L.
* TG/37/7	1988	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Nabo	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	1985	White Clover	Trèfle blanc	Weißklee	Trébol blanco	Trifolium repens L.
* TG/39/6	1984	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca de los prados, Festuca alta	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	1989	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Grosellero negro (casis)	Ribes nigrum L.
* TG/41/4	1977	European Plum (fruit vari- eties, root- stocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'ex- clusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unter- lagen ausge- schlossen)	Ciruelo europeo (variedades fru- tales, portain- jertos excluidos)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
TG/41/...?		European Plum (fruit vari- eties, root- stocks ex- cluded) (revision)	Prunier européen (variétés à fruits à l'ex- clusion des porte-greffes) (révision)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unter- lagen ausge- schlossen) (Revision)	Ciruelo europeo (variedades fru- tales, portain- jertos excluidos) (revisión)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/6	1995	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendro	Rhododendron L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/43/6	1986	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Frambueso	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden/híbridos
* TG/44/7	1992	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate lycopersicum (L.)	Lycopersicon Karst. ex. Farw.
* TG/45/6	1995	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	1976	Onion	Oignon	Zwiebel	Cebolla	Allium cepa L.
° TG/46/...?		Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	Cebolla (revisión)	Allium cepa L.
* TG/47/5	1985	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/6	1992	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col, Repollo	Brassica oleracea L. convar. capitata L. Alef.
* TG/49/6	1990	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	Daucus carota L.
* TG/50/5	1985	Vine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
° TG/50/...?		Vine (revision)	Vigne (révision)	Rebe (Revision)	Vid (revisión)	Vitis L.
* TG/51/6	1987	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Grosellero espinoso	Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.
* TG/52/5	1990	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weiße Johannisbeere	Grosellero rojo y blanco	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.
* TG/53/6	1995	Peach, Nectarine	Pêcher, Nectarinier	Pfirsich, Nektarine	Melocotonero, Duraznero, Nectarino	Prunus persica (L.) Batsch
* TG/54/6	1990	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
* TG/55/3	1977	Spinach	Epinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.
- TG/55/4 (proj.)		Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	Espinaca (revisión)	Spinacia oleracea L.
* TG/56/3	1978	Almond	Amandier	Mandel	Almendo	Prunus amygdalus Batsch
* TG/57/6	1995	Flax, Linseed	Lin	Lein	Lino	Linum usitatissimum L.
* TG/58/3	1978	Rye	Seigle	Roggen	Centeno	Secale cereale L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/59/6	1991	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	Lirio (de multiplicación vegetativa)	Lilium L.
* TG/60/3	1978	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Remolacha de mesa	Beta vulgaris L. var. esculenta
- TG/60/4 (proj.)		Beetroot (revision)	Betterave rouge (révision)	Rote Rübe (Revision)	Remolacha de mesa (revisión)	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef.
* TG/61/6	1993	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Pepino, Pepinillo	Cucumis sativus L.
* TG/62/3	1978	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Ruibarbo	Rheum rhabarbarum L.
° TG/62/...?		Rhubarb (revision)	Rhubarbe (révision)	Rhabarber (Revision)	Ruibarbo (revisión)	Rheum rhabarbarum L.
* TG/63/3	1980	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rábano negro	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	1980	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rábano, Rabanito	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
* TG/65/3	1980	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Col rábano	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
* TG/66/3	1979	Lupins	Lupins	Lupinen	Altramuces	Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus
* TG/67/4	1980	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschließlich Härtlicher Schwingel), Rot- schwingel	Festuca ovina (in- cluida Cañuela), Festuca roja	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	1979	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	Berberis (de multiplicación vegetativa)	Berberis L.
* TG/69/3	1979	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia	Forsythia Vahl
* TG/70/3 + Corr.	1979 1990	Apricot	Abricotier	Aprikose	Albaricoquero, Damasco	Prunus armeniaca L.
° TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Albaricoquero (revisión)	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	1979	Hazelnut	Noisetier	Haselnuß	Avellano	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	1985	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Sauce (únicamente varie- dades de árboles)	Salix L.
* TG/73/6	1988	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Zarza, Zorzamora	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/hybrides/ Hybriden/híbridos
* TG/74/3	1980	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apio nabo	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/75/3	1980	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Hierba de los canónigos	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
° TG/75/...?		Cornsalad (revision)	Mâche (révision)	Feldsalat (Revision)	Hierba de los canónigos (revisión)	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/7	1994	Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika	Piment	Paprika	Pimiento	Capsicum annum L.
* TG/77/6	1989	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera (de multiplicación vegetativa)	Gerbera Cass.
* TG/78/3 + Add.	1980 1994	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoe (de multiplicación vegetativa)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden/sus híbridos
* TG/79/3	1980	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Tuya	Thuya occidentalis L.
* TG/80/3	1983	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Soja, Soya	Glycine max (L.) Merrill
° TG/80/...?		Soya Bean (revision)	Soja (révision)	Sojabohne (Revision)	Soja, Soya (revisión)	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	1983	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
° TG/81/...?		Sunflower (revision)	Tournesol (révision)	Sonnenblume (Revision)	Girasol (revisión)	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	1982	Celery	Célieri-branche	Bleichsellerie	Apio	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	1982	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'orange, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte-greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen)	Cítricos (variedades de naranjo, mandarina, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos)	Citrus L.
° TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'orange, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte-greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen) (Revision)	Cítricos (variedades de naranjo, mandarina, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos) (revisión)	Citrus L.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/84/3	1982	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Ciruelo japonés (variedades frutales únicamente)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/ autres pruniers diploïdes/andere diploide Pflaumensorten/otros ciruelos diploides
* TG/85/3	1983	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.
° TG/85/...?		Leek (revision)	Poireau (révision)	Porree (Revision)	Puerro (revisión)	Allium porrum L.
* TG/86/5	1995	Anthurium	Anthurium	Flamingoblume	Anthurium	Anthurium Schott
* TG/87/2	1983	Narcissi (including Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narciso	Narcissus L.
* TG/88/3	1985	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Algodón	Gossypium L.
° TG/88/...?		Cotton (revision)	Cotonnier (révision)	Baumwolle (Revision)	Algodón (revisión)	Gossypium L.
* TG/89/3	1984	Swede (revision)	Chou-navet Rutabaga	Kohlrübe	Colinabo	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
° TG/89/...?		Swede (revision)	Chou-navet Rutabaga (révision)	Kohlrübe (Revision)	Colinabo (revisión)	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	1984	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Berza	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	1984	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdom	Azofaifa de la espina de Cristo	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/ seine Hybriden/sus híbridos
* TG/92/3	1984	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement variétés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Caqui (únicamente variedades frutales)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	1985	Groundnut	Arachide	Erdnuß	Cacahuete, Maní	Arachis L.
* TG/94/3	1985	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna	Calluna vulgaris (L.) Hull
* TG/95/3	1985	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
* TG/96/4	1995	Norway Spruce (ornamental varieties)	Epicéa commun (variétés ornementales)	Gemeine Fichte (Ziersorten)	Abeto, Picea común (variedades ornamentales)	Picea abies (L.) Karst.
* TG/97/3	1985	Avocado	Avocatier	Avocado	Aguacate, Palta	Persea americana Mill.
* TG/98/3	1985	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
° TG/98/...?		Kiwifruit (revision)	Actinidia (révision)	Kiwi (Revision)	Kiwi (revisión)	Actinidia chinensis Pl.
* TG/99/3	1985	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeugung)	Olivo (variedades frutales de multiplicación vegetativa)	Olea europaea L.
* TG/100/3	1985	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchterzeugung und Unterlagssorten)	Membrillero (variedades frutales y variedades portainjertos)	Cydonia Mill. sensu stricto
* TG/101/3	1987	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	Cactus de Navidad	Schlumbergera Lem. including/y compris/ einschließlich/ incluido Zygocactus K. Schum.
* TG/102/3	1986	Impatiens	Impatiente	Impatiens	Impatiens	Impatiens L.
* TG/103/3	1986	Juniper	Genévrier	Wacholder	Enebro	Juniperus L.
* TG/104/4 + Add.	1987 1988	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.
* TG/105/3	1987	Chinese Cabbage	Chou chinois	Chinakohl	Repollo chino	Brassica pekinensis L.
* TG/106/3	1987	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Acelga	Beta vulgaris L. var. vulgaris L.
* TG/107/3	1988	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	Begonia tuberosa	Begonia X tuberhybrida Voss
* TG/108/3	1988	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolo	Gladiolus L.
* TG/109/3	1987	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	Pelargonio	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.
* TG/110/3	1987	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	Guayabo (variedades de multiplicación vegetativa)	Psidium guajava L.
* TG/111/3	1987	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	Macadamia (variedades de multiplicación vegetativa)	Macadamia integrifolia Maiden et Betche; M. tetraphylla L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden/híbridos
* TG/112/3	1987	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	Mango (variedades de multiplicación vegetativa)	Mangifera indica L.
* TG/113/2	1987	Easter Cactus	Cactus-jonc	Osterkaktus	Cactus de Pascua	Rhipsalidopsis Britt. et Rose, including/y compris/einschließlich/incluido Epiphyllopsis Berger

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/114/3	1988	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum L.
* TG/115/3	1988	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipán	Tulipa L.
* TG/116/3	1988	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Escorzonera, Salsifi negro	Scorzonera hispanica L.
* TG/117/3	1988	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	Berenjena	Solanum melongena L.
* TG/118/3	1988	Endive	Chicorée (frisée, Scarole)	Endivie	Escarola	Cichorium endivia L.
* TG/119/3	1988	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Calabacín, Zapallito alargado	Cucurbita pepo L.
* TG/120/3	1988	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Trigo duro	Triticum durum Desf.
* TG/121/3	1989	Triticale	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
* TG/122/3	1989	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorgo	Sorghum bicolor L.
* TG/123/3	1989	Banana	Banancier	Banane	Platanera	Musa acuminata Colla
* TG/124/3	1989	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castaño	Castanea sativa Mill.
* TG/125/3	1989	Walnut	Noyer	Walnuß	Nogal	Juglans regia L.
° TG/125/...?		Walnut (revision)	Noyer (révision)	Walnuß (Revision)	Nogal (revisión)	Juglans regia L.
* TG/126/4	1990	Lachenalia (vegetatively propagated varieties)	Lachenalia (variétés à multiplication végétative)	Lachenalia (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Lachenalia (variedades de multiplicación vegetativa)	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
* TG/127/3	1990	Leucadendron (vegetatively propagated varieties)	Leucadendron (variétés à multiplication végétative)	Leucadendron (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucadendron (variedades de multiplicación vegetativa)	Leucadendron R. Br.
* TG/128/3	1990	Leucospermum (vegetatively propagated varieties)	Leucospermum (variétés à multiplication végétative)	Leucospermum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucospermum (variedades de multiplicación vegetativa)	Leucospermum R. Br.
* TG/129/3	1989	Protea (vegetatively propagated varieties)	Protea (variétés à multiplication végétative)	Protea (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Protea (variedades de multiplicación vegetativa)	Protea L.
* TG/130/3	1990	Asparagus	Asperge	Spargel	Espárrago	Asparagus officinalis L.
* TG/131/3	1990	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum	Ornithogalum L.
* TG/132/4	1992	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
* TG/133/3	1991	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hortensia	Hydrangea L.
* TG/134/3	1990	Safflower	Carthame	Saflor	Cártamo	Carthamus tinctorius L.
* TG/135/3	1990	Spathiphyllum (vegetatively propagated varieties)	Spathiphyllum (variétés à multiplication végétative)	Spathiphyllum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Spathiphyllum (variedades de multiplicación vegetativa)	Spathiphyllum Schott

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/136/4	1991	Parsley	Persil	Petersilie	Perejil	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
* TG/137/3	1991	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Arándano americano	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
* TG/138/3	1991	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Grosellero	Ribes nidigrolaria R. & D. Bauer
* TG/139/3	1991	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Arándano encarnado	Vaccinium vitis- idaea L.
* TG/140/3	1991	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Azalea	Rhododendron simsii Planch.
* TG/141/3	1992	Aster	Aster	Aster	Aster	Aster L.
* TG/142/3	1993	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
* TG/143/3	1993	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Garbanzo	Cicer arietinum L.
* TG/144/3	1993	Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Onagra	Oenothera L.
* TG/145/2	1994	Gentian	Gentiane	Enzian	Genciana	Gentiana L.
* TG/146/2	1994	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
* TG/147/2	1994	Pyracantha, Firethorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Espino de fuego	Pyracantha M.J. Roem.
* TG/148/2	1994	Weigela	Weigela	Weigelia	Weigela	Weigela Thunb.
* TG/149/2	1994	Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Peral japonés	Pyrus pyrifolia (Burm.f.) Nakai var. culta
* TG/150/3	1994	Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Remolacha forrajera	Beta vulgaris L.
* TG/151/3	1995	Sprouting Broccoli, Calabrese	Brocoli	Brokkoli	Brócoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch. including/y compris/einschließlich/ incluyendo Brassica oleracea L. convar botrytis (L.) Alef. var. italica
* TG/152/3	1995	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Chamomilla recutita (L.) Rauschert
- TG/153/1 (proj.)		Ginger	Gingembre	Ingwer	Gengibre	Zingiber officinale Rosc.
- TG/154/1 (proj.)		Leaf chicory	Chicorée à feuille (sauvage)	Blattzichorie	Achicoria de hoja	Cichorium intybus L. partim
- TG/155/1 (proj.)		Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Calabaza, Zapallo	Cucurbita maxima Duch.
- TG/156/1 (proj.)		Firelily, Ifafa Lily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus L.
- TG/157/1 (proj.)		Serruria	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria spec.

Test Guidelines in preparation or planned
for which no reference number has been assigned yet

Principes directeurs en préparation ou prévus
qui n'ont pas encore reçu de numéros de référence

Prüfungsrichtlinien in Vorbereitung oder geplant,
die noch keine Referenznummer erhalten haben

Directrices en preparación o previstos
que no han recibido todavía un número de referencia

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
°		Alaska Brome-Grass, Rescue Grass	Brome cathartique Brome sitchensis	Horntrespe, Alaska-Trespe	Cebadilla, Triguillo, Bromo	Bromus catharticus Vahl, Bromus sitchensis Trin.
°		Amaryllis	Amaryllis	Amaryllis	Amarilis	Hippeastrum Herb.
°		Apple Rootstock	Pommier portegreffé	Apfel-Unterlagen	Manzano portainjerto	Malus Mill.
°		Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia Salisb.
°		Bunching Onion, Welsh Onion	Ciboule	Winterzwiebel	Cebolleta	Allium fistulosum L. (A. ampeloprasum L.)
°		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Cebollino	Allium schoenoprasum L.
°		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
°		Cucurbita moschata	Courge musquée	Moschuskürbis, Bisamkürbis	Calabaza	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
°		Cymbidium	Cymbidium	Cymbidie	Cymbidium	Cymbidium Sw.
°		Dill	Aneth	Dill	Eneldo	Anethum graveolens L.
°		Fennel	Fenouil	Fenchel	Hinojo P. Mill.	Foeniculum vulgare
°		Ficus benjamina	Ficus benjamina	Birkenfeige	Ficus benjamina	Ficus benjamina L.
°		Garlic	Ail	Knoblauch	Ajo	Allium sativum L.
°		Geralton Wax Flower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.
°		Globe Artichoke	Artichaut	Artischoke	Alcachofa, Alcaucil	Cynara scolymus L.
°		Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania Ruiz et Pav.
°		Industrial Chicory	Chicorée à café	Wurzelzichorie	Achicoria	Cichorium intybus L. partim
°		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	Lirio	Iris L.
°		Japanese Apricot	Abricotier japonais	Japanische Aprikose	Albaricoquero japonés	Prunus mume Sieb. et Zucc.
°		Kangaroo Paw	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos	Anigozanthos Labill.
°		Lavender	Lavande vraie	Echter Lavendel	Lavanda	Lavandula angustifolia Mill.
°		Lavender	Lavandins	Lavendel	Lavandin	Lavandula x burnatii

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
°		Lentil	Lentille	Linse	Lenteja	Lens culinaris Medik.
°		Loquat	Néflier du Japon	Japanische Mispel, Loquat	Níspero	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.
°		Lotus, Bird's Foot Trefoil	Lotier corniculé	Hornschotenklee	Lotus	Lotus corniculatus L.
°		Nerium Oleander, Rose Bay	Laurier rose, Nerium oléandre	Oleander	Adelfa, Laurel rosa	Nerium oleander L.
°		Opium/Seed Poppy	Pavot	Mohn	Adormidera, Amapola	Papaver somniferum L.
°		Okra	Gombo	Okra	Okra	Abelmoschus esculentus (L.) Moench
°		Ornamental Apple	Pommier ornemental	Zierapfel	Manzano ornamental	Malus Mill.
°		Pear Rootstocks	Poirier porte- greffe	Birnen-Unterlagen	Peral portainjerto	Pyrus L.
°		Pentas	Pentas	Pentas	Pentas	Pentas lanceolata (Forsk.) K. Schum.
°		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistachero	Pistacia vera L.
°		Prunus Rootstocks	Prunus porte- greffe	Prunus-Unterlagen	Prunus portainjertos	Prunus L.
°		Rubber	Hévéa	Kautschukbaum	Arbol de caucho	Hevea Aubl.
°		Sea Lavender, Statice	Limonium, Statice	Widerstoß, Meer- lavendel	Limonium	Limonium Mill. (Syn. Statice)
°		Shallot	Echalote	Schalotte	Chalota	Allium ascalonicum L.
°		Subterranean Clover	Trèfle souterrain	Bodenfrüchtiger Klee	Trébol subterráneo	Trifolium subterraneum, incl. ssp. subterraneum, ssp. yannanicum & ssp. brachycalycinum
°		Thyme	Thym	Thymian	Tomillo	Thymus L.
°		Tobacco	Tabac	Tabak	Tabaco	Nicotiana tabacum L.
°		Walnut Rootstocks	Noyer porte- greffe	Walnuß- Unterlagen	Nogal portainjerto	Juglans regia L.
°		Witloof, Chicory	Chicorée, Endive	Zichorie	Endivia	Cichorium intybus L. partim

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet.....	TG/17	Flax.....	TG/57	Peach.....	TG/53
Alaska Brome-Grass.....	-	Fodder Beet.....	TG/150	Pear.....	TG/15
Almond.....	TG/56	Forsythia.....	TG/69	Pear Rootstocks.....	-
Alstroemeria.....	TG/29	Freesia.....	TG/27	Peas.....	TG/07
Amaryllis.....	-	French Bean.....	TG/12	Pentas.....	-
Anthurium.....	TG/86	Garlic.....	-	Persimmon.....	TG/92
Apple.....	TG/14	General Introduction.....	TG/01	Pistache.....	-
Apple Rootstock.....	-	Gentian.....	TG/145	Poinsettia.....	TG/24
Apricot.....	TG/70	Geralton Wax Flower.....	-	Poplar.....	TG/21
Artichoke.....	-	Gerbera.....	TG/77	Pot Azalea.....	TG/140
Asatsuki.....	-	Gherkin.....	TG/61	Potato.....	TG/23
Asparagus.....	TG/130	Ginger.....	TG/153	Protea.....	TG/129
Aster.....	TG/141	Gladiolus.....	TG/108	Prunus rootstocks.....	-
Avocado.....	TG/97	Globe Artichoke.....	-	Pumpkin.....	TG/155
Banana.....	TG/123	Gooseberry.....	TG/51	Pyracantha.....	TG/147
Barley.....	TG/19	Grapefruit.....	TG/83	Quince.....	TG/100
Beetroot.....	TG/60	Groundnut.....	TG/93	Radish.....	TG/64
Bent.....	TG/30	Guava.....	TG/110	Rape.....	TG/36
Berberis.....	TG/68	Guzmania.....	-	Raspberry.....	TG/43
Bird's Foot Trefoil.....	-	Hard Fescue.....	TG/67	Red Cabbage.....	TG/48
Black Currant.....	TG/40	Hazelnut.....	TG/71	Red Clover.....	TG/05
Black Radish.....	TG/63	Hot Pepper.....	TG/76	Red Currant.....	TG/52
Black Salsify.....	TG/116	Hydrangea.....	TG/133	Red Fescue.....	TG/67
Blackberry.....	TG/73	Ifafa Lily.....	TG/156	Regal Pelargonium.....	TG/109
Blueberry.....	TG/137	Impatiens.....	TG/102	Rescue Grass.....	-
Bouvardia.....	-	Industrial Chicory.....	-	Rhododendron.....	TG/42
Broad Bean.....	TG/08	Iris.....	-	Rhubarb.....	TG/62
Broccoli.....	TG/151	Ivy-leaved Pelargonium.....	TG/28	Rice.....	TG/16
Brome.....	-	Japanese Apricot.....	-	Rose.....	TG/11
Brussels Sprouts.....	TG/54	Japanese Pear.....	TG/149	Rose Bay.....	-
Bunching Onion.....	-	Japanese Plum.....	TG/84	Rubber.....	-
Cabbage.....	TG/48	Jostaberry.....	TG/138	Runner Bean.....	TG/09
Cardoon.....	-	Juniper.....	TG/103	Rye.....	TG/58
Calabrese.....	TG/151	Kalanchoe.....	TG/78	Ryegrass.....	TG/04
Carnation.....	TG/25	Kangaroo Paw.....	-	Safflower.....	TG/134
Carrot.....	TG/49	Kentucky Bluegrass.....	TG/33	Savoy Cabbage.....	TG/48
Cauliflower.....	TG/45	Kiwifruit.....	TG/98	Scorzonera.....	TG/116
Celeriac.....	TG/74	Kohlrabi.....	TG/65	Scotch Heather.....	TG/94
Celery.....	TG/82	Lachenalia.....	TG/126	Sea Lavender.....	-
Chamomile.....	TG/152	Lagerstroemia.....	TG/95	Serruria.....	TG/157
Cherry.....	TG/35	Lavender.....	-	Shallot.....	-
Chestnut.....	TG/124	Leaf Beet.....	TG/106	Sheep's Fescue.....	TG/67
Chick-Pea.....	TG/143	Leaf Chicory.....	TG/154	Sorghum.....	TG/122
Chicory.....	-	Leek.....	TG/85	Soya Bean.....	TG/80
Chinese Cabbage.....	TG/105	Lemons.....	TG/83	Spathiphyllum.....	TG/135
Chincherinchee.....	TG/131	Lentil.....	-	Spinach.....	TG/55
Chives.....	-	Lettuce.....	TG/13	Sprouting Broccoli.....	TG/151
Chokeberry.....	-	Leucadendron.....	TG/127	Squash.....	TG/119
Christmas Cactus.....	TG/101	Leucospermum.....	TG/128	Stalice.....	-
Chrysanthemum.....	TG/26	Lily.....	TG/59	Strawberry.....	TG/22
Citrus.....	TG/83	Ling.....	TG/94	Streptocarpus.....	TG/47
Cocksfoot.....	TG/31	Lingonberry.....	TG/139	Subterranean Clover.....	-
Common Vetch.....	TG/32	Linseed.....	TG/57	Sunflower.....	TG/81
Cornsalad.....	TG/75	Loquat.....	-	Swede.....	TG/89
Cotton.....	TG/88	Lotus.....	-	Sweet Pepper.....	TG/76
Crown of Thorns.....	TG/91	Lucerne.....	TG/06	Tall Fescue.....	TG/39
Cucumber.....	TG/61	Lupins.....	TG/66	Thyme.....	-
Cucurbita maxima.....	-	Macadamia.....	TG/111	Timothy.....	TG/34
Cucurbita moschata.....	-	Maize.....	TG/02	Tobacco.....	-
Curly Kale.....	TG/90	Mandarins.....	TG/83	Tomato.....	TG/44
Cymbidium.....	-	Mango.....	TG/112	Triticale.....	TG/121
Daffodils.....	TG/87	Meadow Fescue.....	TG/39	Tuberous Begonia Hybrids.....	TG/107
Dieffenbachia.....	TG/132	Melon.....	TG/104	Tulip.....	TG/115
Dill.....	-	Narcissi.....	TG/87	Turnip.....	TG/37
Durum Wheat.....	TG/120	Nectarine.....	TG/53	Turnip Rape.....	TG/37
Easter Cactus.....	TG/113	Nerine.....	TG/146	Vegetable Marrow.....	TG/119
Egg Plant.....	TG/117	Nerium oleander.....	-	Vine.....	TG/50
Elatior Begonia.....	TG/18	Norway Spruce.....	TG/96	Walnut.....	TG/125
Endive.....	TG/118	Oats.....	TG/20	Walnut Rootstock.....	-
Euphorbia Fulgens.....	TG/10	Okra.....	-	Watermelon.....	TG/142
European Plum.....	TG/41	Oleander.....	-	Weigela.....	TG/148
Evening Primrose.....	TG/144	Olive.....	TG/99	Welsh Onion.....	-
Exacum.....	TG/114	Onion.....	TG/46	Wheat.....	TG/03
Fennel.....	-	Opium/Seed Poppy.....	-	White Cabbage.....	TG/48
Ficus benjamina.....	-	Oranges.....	TG/83	White Cedar.....	TG/79
Field Bean.....	TG/08	Ornamental Apple.....	-	White Clover.....	TG/38
Firelily.....	TG/156	Paprika.....	TG/76	White Currant.....	TG/52
Firethorn.....	TG/147	Parslev.....	TG/136	Willow.....	TG/77

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS FRANÇAIS

Abricotier	TG/70	Cyrtanthus	TG/156	Noyer	TG/125
Abricotier japonais	-	Dactyle	TG/31	Oeillet	TG/25
Actinidia	TG/98	Dieffenbachia	TG/132	Oenothère	TG/144
Agrostide	TG/30	Echalote	-	Oignon	TG/46
Agrumes	TG/83	Épicéa commun	TG/96	Olivier	TG/99
Ail	-	Épinard	TG/55	Onagre	-
Airelle rouge	TG/139	Épine du Christ	TG/91	Oranger	TG/83
Alstroémère	TG/29	Euphorbia fulgens	TG/10	Orge	TG/19
Amandier	TG/56	Exacum	TG/114	Ormithogale	TG/131
Amaryllis	-	Fenouil	-	Pastèque	TG/142
Aneth	-	Fétuque des prés	TG/39	Pâturin des prés	TG/33
Anigozanthos	-	Fétuque durette	TG/67	Pavot	-
Anthurium	TG/86	Fétuque élevée	TG/39	Pêcher	TG/53
Arachide	TG/93	Fétuque ovine	TG/67	Pélargonium des fleuristes	TG/109
Aronia	-	Fétuque rouge	TG/67	Pélargonium zonal	TG/28
Artichaut	-	Fève	TG/08	Pentas	-
Asperge	TG/130	Féverole	TG/08	Persil	TG/136
Aster	TG/141	Ficus benamina	-	Peuplier	TG/21
Aubergine	TG/117	Fléole	TG/34	Piment	TG/76
Avocatier	TG/97	Forsythia	TG/69	Pistachier	-
Avoine	TG/20	Fraisier	TG/22	Poinsettia	TG/24
Azalée en pot	TG/140	Framboisier	TG/43	Poireau	TG/85
Banancier	TG/123	Freesia	TG/27	Poirée	TG/106
Bégonia elatior	TG/18	Genévrier	TG/103	Poirier	TG/15
Bégonia tubéreux hybride	TG/107	Gentiane	TG/145	Poirier japonais	TG/149
Berberis	TG/68	Géranium-lierre	TG/28	Pois	TG/07
Betterave rouge	TG/60	Gerbera	TG/77	Pois chiche	TG/143
Betterave fourragère	TG/150	Gingembre	TG/153	Pomélo	TG/83
Blé	TG/03	Giraumon	TG/155	Pomme de terre	TG/23
Blé dur	TG/120	Glaïeul	TG/108	Pommier	TG/14
Bouvardia	-	Gombo	-	Pommier ornemental	-
Brocoli	TG/151	Goyavier	TG/110	Porte-greffes de Prunus	-
Brome	-	Groseillier à grappes	TG/52	Porte-greffes du Poirier	-
Buisson ardent	TG/147	Groseillier à maquereau	TG/51	Porte-greffes du Noyer	-
Cactus de Noël	TG/101	Guzmania	-	Porte-greffes du Pommier	-
Cactus jonc	TG/113	Haricot	TG/12	Potiron	-
Callune	TG/94	Haricot d'Espagne	TG/09	Protea	TG/129
Camomille	TG/152	Hévéa	-	Prunier européen	TG/41
Cardon	-	Hortensia	TG/133	Prunier japonais	TG/84
Carotte	TG/49	Impatiente	TG/102	Pyracantha	TG/147
Carthame	TG/134	Introduction générale	TG/01	Radis d'été, d'automne et d'hiver	TG/63
Caseillier	TG/138	Iris	-	Radis de tous les mois	TG/64
Cassis	TG/40	Jonquille	TG/87	Ray-grass	TG/04
Céleri-branche	TG/82	Kaki	TG/92	Rhododendron	TG/42
Céleri-rave	TG/74	Kalanchoë	TG/78	Rhubarbe	TG/62
Cerisier	TG/35	Lachenalia	TG/126	Riz	TG/16
Chamelaucium	-	Lagerstroemia	TG/95	Ronce fruitière	TG/73
Châtaignier	TG/124	Laitue	TG/13	Rosier	TG/11
Chicorée (frisée, Scarole)	TG/118	Laurier-rose	-	Rutabaga	TG/89
Chicorée à café	-	Lavande vraie	-	Saintpaulia	TG/17
Chicorée à feuilles (sauvage)	TG/154	Lavandins	-	Salsifis noir	TG/116
Chicorée, Endive	-	Lentille	-	Saule	TG/72
Chou cabus	TG/48	Leucadendron	TG/127	Scorsonère	TG/116
Chou Chinois	TG/105	Leucospermum	TG/128	Seigle	TG/58
Chou de Bruxelles	TG/54	Limettier	TG/83	Serruria	TG/157
Chou de Milan	TG/48	Lin	TG/57	Soja	TG/80
Chou-fleur	TG/45	Limonium	-	Sorgho	TG/122
Chou frisé	TG/90	Lis	TG/59	Spathiphyllum	TG/135
Chou-navet	TG/89	Lotier comiculé	-	Statice	-
Chou pommé	TG/48	Lupins	TG/66	Streptocarpus	TG/47
Chou-rave	TG/65	Luzerne	TG/06	Tabac	-
Chou rouge	TG/48	Macadamia	TG/111	Thuya du Canada	TG/79
Chrysanthème	TG/26	Mâche	TG/75	Thym	-
Ciboule	-	Mais	TG/02	Tomate	TG/44
Ciboullette	-	Mandarinier	TG/83	Tourmesol	TG/81
Citronnier	TG/83	Manguier	TG/112	Trèfle blanc	TG/38
Civette	-	Melon	TG/104	Trèfle souterrain	-
Cognassier	TG/100	Myrtille	TG/137	Trèfle violet	TG/05
Colza	TG/36	Narcisse	TG/87	Triticale	TG/121
Concombre	TG/61	Navet	TG/37	Tulipe	TG/115
Cornichon	TG/61	Navette	TG/37	Vesce commune	TG/32
Cotonnier	TG/88	Nectarinier	TG/53	Vigne	TG/50
Courgette	TG/119	Neflier du Japon	-	Weigela	TG/148
Cucurbita maxima	-	Nerine	TG/146	Zonal Pelargonium	TG/28
Courge musquée	-	Nerium oléandre	-		
Cymbidium	-	Noisetier	TG/71		

REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne.....	TG/08	Hortensie.....	TG/133	Porree.....	TG/85
Alaska Trespel.....	-	Impatiens.....	TG/102	Preiselbeere.....	TG/139
Allgemeine Einführung..	TG/01	Ingwer.....	TG/153	Protea.....	TG/129
Amaryllis.....	-	Inkarnat.....	TG/29	Prunkbohne.....	TG/09
Apfel.....	TG/14	Iris.....	-	Prunus-Unterlagen.....	-
Apfelbeere.....	-	Japanische Aprikose.....	-	Quitte.....	TG/100
Apfelunterlagen.....	-	Japanische Birne.....	TG/149	Radisheschen.....	TG/64
Aprikose.....	TG/70	Japanische Mispel.....	-	Raps.....	TG/36
Artischocke.....	-	Jostabeere.....	TG/138	Rebe.....	TG/50
Aster.....	TG/141	Kaki.....	TG/92	Reis.....	TG/16
Aubergine.....	TG/117	Kalanchoe.....	TG/78	Rettich.....	TG/63
Avocado.....	TG/97	Kamille.....	TG/152	Rhabarber.....	TG/62
Banane.....	TG/123	Känguruhblume.....	-	Rhododendron.....	TG/42
Baumwolle.....	TG/88	Kardon.....	-	Ribes indigrolaria.....	-
Berberitze.....	TG/68	Kartoffel.....	TG/23	Riesenkürbis.....	TG/155
Besenheide.....	TG/94	Kautschukbaum.....	-	Roggen.....	TG/58
Birkenfeige.....	-	Kastanie.....	TG/124	Rohrschwengel.....	TG/39
Birne.....	TG/15	Kichererbse.....	TG/143	Rose.....	TG/11
Birnen-Unterlagen.....	-	Kirsche.....	TG/35	Rosenkohl.....	TG/54
Bisamkürbis.....	-	Kiwi.....	TG/98	Rote Johannisbeere.....	TG/52
Blattzichorie.....	TG/154	Knaulgras.....	TG/31	Rote Rübe.....	TG/60
Bleichsellerie.....	TG/82	Knoblauch.....	-	Rotklee.....	TG/05
Blumenkohl.....	TG/45	Knollenbegonie.....	TG/107	Rotkohl.....	TG/48
Bohne.....	TG/12	Knollensellerie.....	TG/74	Rotschwengel.....	TG/67
Bodenfrüchtiger Klee.....	-	Kohlrabi.....	TG/65	Rübsen.....	TG/37
Bouvardia.....	-	Kohlrübe.....	TG/89	Runkelrübe.....	TG/150
Brokkoli.....	TG/151	Kopfkohl.....	TG/48	Saatwicke.....	TG/32
Brombeere.....	TG/73	Korallenranke.....	TG/10	Saflor.....	TG/134
Chamelaucium.....	-	Kulturheidelbeere.....	TG/137	Salat.....	TG/13
Chinakohl.....	TG/105	Lachenalia.....	TG/126	Schafschwengel.....	TG/67
Christusdorn.....	TG/91	Lagerstroemia.....	TG/95	Schalotte.....	-
Chrysantheme.....	TG/26	Lavendel.....	-	Schnittlauch.....	-
Cymbidie.....	-	Lebensbaum.....	TG/79	Schwarze Johannisbeere.....	TG/40
Cyrtanthus.....	TG/156	Lein.....	TG/57	Schwarzwurzel.....	TG/116
Dicke Bohne.....	TG/08	Leucadendron.....	TG/127	Serruria.....	TG/157
Dieffenbachia.....	TG/132	Leucospermum.....	TG/128	Sojabohne.....	TG/80
Dill.....	-	Lieschgras.....	TG/34	Sonnenblume.....	TG/81
Drehfrucht.....	TG/47	Lilie.....	TG/59	Spargel.....	TG/130
Echte Kamille.....	TG/152	Linse.....	-	Spathiophyllum.....	TG/135
Echte Pistazie.....	-	Loquat.....	-	Spinat.....	TG/55
Echter Lavendel.....	-	Lupinen.....	TG/66	Stachelbeere.....	TG/51
Edelpelargonie.....	TG/109	Luzerne.....	TG/06	Straußgras.....	TG/30
Efeupelargonie.....	TG/28	Macadamia.....	TG/111	Tabak.....	-
Eierfrucht.....	TG/117	Mairübe.....	TG/37	Thymian.....	-
Elatior-Begonie.....	TG/18	Mais.....	TG/02	Tomate.....	TG/44
Endivie.....	TG/118	Mandarine.....	TG/83	Topfazalee.....	TG/140
Enzian.....	TG/145	Mandel.....	TG/56	Trespel.....	-
Erbsen.....	TG/07	Mango.....	TG/112	Triticale.....	TG/121
Erdbeere.....	TG/22	Mangold.....	TG/106	Tulpe.....	TG/115
Erdnuß.....	TG/93	Meerlavendel.....	-	Usambaraveilchen.....	TG/17
Exacum.....	TG/114	Melone.....	TG/104	Wacholder.....	TG/103
Feldsalat.....	TG/75	Milchstern.....	TG/131	Walnuß.....	TG/125
Fenchel.....	-	Mohn.....	-	Walnußunterlagen.....	-
Feuerdorn.....	TG/147	Möhre.....	TG/49	Wassermelone.....	TG/142
Flamingoblume.....	TG/86	Mohrenhirse.....	TG/122	Weide.....	TG/72
Forsythie.....	TG/69	Moschuskürbis.....	-	Weidelgras.....	TG/04
Freisie.....	TG/27	Nachtkerze.....	TG/144	Weigelia.....	TG/148
Gartenkürbis.....	TG/119	Narzisse.....	TG/87	Weihnachtskaktus.....	TG/101
Gemeine Fichte.....	TG/96	Nektarine.....	TG/53	Weiß Johannisbeere.....	TG/52
Gerbera.....	TG/77	Nelke.....	TG/25	Weißklee.....	TG/38
Gerste.....	TG/19	Nerine.....	TG/146	Weißkohl.....	TG/48
Gladiole.....	TG/108	Okra.....	-	Weizen.....	TG/03
Grapefruit.....	TG/83	Oleander.....	-	Widerstoß.....	-
Grünkohl.....	TG/90	Olive.....	TG/99	Wiesenrispe.....	TG/33
Guave.....	TG/110	Orange.....	TG/83	Wiesenschwengel.....	TG/39
Gurken.....	TG/61	Ostasiatische Pflaume.....	TG/84	Winterzwiebel.....	-
Guzmania.....	-	Osterkaktus.....	TG/113	Wirsing.....	TG/48
Hafer.....	TG/20	Pappel.....	TG/21	Wurzelzichorie.....	-
Härtlicher Schwengel.....	TG/67	Paprika.....	TG/76	Zichorie.....	-
Hartweizen.....	TG/120	Pentax.....	-	Zierapfel.....	-
Haselnuß.....	TG/71	Pistazie, echte.....	-	Zitrone.....	TG/83
Herbstrübe.....	TG/37	Petersilie.....	TG/136	Zitrus.....	TG/83
Himbeere.....	TG/43	Pfirsich.....	TG/53	Zonalpelargonie.....	TG/28
Hornschotenklee.....	-	Pflaume.....	TG/41	Zucchini.....	TG/119
Horntrespel.....	-	Poinsettie.....	TG/24	Zwiebel.....	TG/46

NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS PRINCIPIOS RECTORES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES ESPAÑOLES

Abelmoschus esculentus (L.) Moench.....	-	Crisantemo.....	TG/26	Manzano ornamental.....	-
Acelga.....	TG/106	Cymbidium.....	-	Manzano portainjerto.....	-
Achico Gria.....	-	Cyrtanthus.....	TG/156	Melocotonero.....	TG/53
Achicoria de hoja.....	TG/154	Dactilo.....	TG/31	Melón.....	TG/104
Achicoria.....	-	Damasco.....	TG/69	Membrillero.....	TG/100
Adelfa.....	-	Dieffenbachia.....	TG/132	Nabo.....	TG/37
Adormidera.....	-	Duraznero.....	TG/53	Narciso.....	TG/87
Agrostis.....	TG/30	Endivia.....	-	Nectarino.....	TG/53
Aguacate.....	TG/97	Enebro.....	TG/103	Nerine.....	TG/146
Ajo.....	-	Eneldo.....	-	Nispero.....	-
Alamo.....	TG/21	Escarola.....	TG/118	Nogal.....	TG/125
Albaricoquero.....	TG/70	Escorzonera.....	TG/116	Nogal portainjerto.....	-
Albaricoquero japonés.....	-	Espárrago.....	TG/130	Okra.....	-
Alcachofa.....	-	Espinaca.....	TG/55	Olivo.....	TG/99
Alcaucil.....	-	Espino de fuego.....	TG/147	Onagra.....	TG/144
Alfalfa.....	TG/06	Euforbia.....	TG/10	Ornithogalum.....	TG/131
Algodón.....	TG/88	Exacum.....	TG/114	Palta.....	TG/97
Almendro.....	TG/56	Festuca alta.....	TG/39	Papa.....	TG/23
Alstroemeria.....	TG/29	Festuca de los prados.....	TG/39	Patata.....	TG/23
Altramuces.....	TG/66	Festuca ovina.....	TG/67	Pelargonio.....	TG/109
Amapola.....	-	Festuca roja.....	TG/67	Pentas.....	-
Amarilis.....	-	Ficus benjamina.....	-	Pepinillo.....	TG/61
Anigozanthos.....	-	Fleo.....	TG/34	Pepino.....	TG/61
Anthurium.....	TG/86	Flor de Pascua.....	TG/24	Peral.....	TG/15
Apio.....	TG/82	Forsythia.....	TG/69	Peral japonés.....	TG/149
Apio nabo.....	TG/74	Frambueso.....	TG/43	Peral portainjerto.....	-
Arándano americano.....	TG/137	Fresa.....	TG/22	Perejil.....	TG/136
Arándano encarnado.....	TG/139	Fresia.....	TG/27	Pimiento.....	TG/76
Arbol del caucho.....	-	Frijol.....	TG/12	Pistachero.....	-
Aronia.....	-	Frutilla.....	TG/22	Platanera.....	TG/123
Arroz.....	TG/16	Garbanzo.....	TG/143	Poa de los prados.....	TG/33
Arveja.....	TG/07	Genciana.....	TG/145	Poroto.....	TG/12
Aster.....	TG/141	Gengibre.....	TG/153	Protea.....	TG/129
Avellano.....	TG/71	Geranio.....	TG/28	Prunus portainjertos.....	-
Avena.....	TG/20	Geranio hiedra.....	TG/28	Puerro.....	TG/85
Azalea.....	TG/140	Gerbera.....	TG/77	Rabanito.....	TG/64
Azofaifa de la espina de Cristo.....	TG/91	Girasol.....	TG/81	Rábano.....	TG/64
Begonia elatior.....	TG/18	Gladiolo.....	TG/108	Rábano negro.....	TG/63
Begonia tuberosa.....	TG/107	Grosellero.....	TG/138	Ray-grass.....	TG/04
Berberis.....	TG/68	Grosellero espinoso.....	TG/51	Remolacha de mesa.....	TG/60
Berenjena.....	TG/117	Grosellero negro (casis).....	TG/40	Remolacha forrajera.....	TG/150
Berza.....	TG/90	Grosellero rojo y blanco.....	TG/52	Repollo.....	TG/48
Bouvardia.....	-	Guayabo.....	TG/110	Repollo chino.....	TG/105
Brócoli.....	TG/151	Guisante.....	TG/07	Rododendro.....	TG/42
Bromo.....	-	Guzmania.....	-	Rosal.....	TG/11
Cacahuete.....	TG/93	Haba.....	TG/08	Ruibarbo.....	TG/62
Cactus de Navidad.....	TG/101	Haboncillo.....	TG/08	Saintpaulia.....	TG/17
Cactus de Pascua.....	TG/113	Hierba de los canónigos.....	TG/75	Salsifí negro.....	TG/116
Calabacín.....	TG/119	Hinojo.....	-	Sandía.....	TG/142
Calabaza.....	TG/155	Hortensia.....	TG/133	Sauce.....	TG/72
Calluna.....	TG/94	Impatiens.....	TG/102	Serruria.....	TG/157
Caqui.....	TG/92	Introducción general.....	TG/01	Soja.....	TG/80
Cañuela.....	TG/67	Judía común.....	TG/12	Sorgo.....	TG/122
Cártamo.....	TG/134	Judía escarlata.....	TG/09	Soya.....	TG/80
Castaña.....	TG/124	Kalanchoe.....	TG/78	Spathiphyllum.....	TG/135
Cebada.....	TG/19	Kiwi.....	TG/98	Streptocarpus.....	TG/47
Cebadilla.....	-	Lachenalia.....	TG/126	Tabaco.....	-
Cebolla.....	TG/46	Lagerstroemia.....	TG/95	Tomate.....	TG/44
Cebolleta.....	-	Laurel rosa.....	-	Tomillo.....	-
Cebollino.....	-	Lavanda.....	-	Trébol blanco.....	TG/38
Centeno.....	TG/58	Lavandin.....	-	Trébol rojo.....	TG/05
Cerezo.....	TG/35	Lechuga.....	TG/13	Trébol subterráneo.....	-
Chalota.....	-	Lenteja.....	-	Trigo.....	TG/03
Chamelaucium.....	-	Leucadendron.....	TG/127	Trigo duro.....	TG/120
Ciruelo europeo.....	TG/41	Leucospermum.....	TG/128	Triguillo.....	-
Ciruelo japonés.....	TG/84	Limonium.....	-	Triticale.....	TG/121
Cítricos.....	TG/83	Lino.....	TG/57	Tulipán.....	TG/115
Clavel.....	TG/25	Lirio.....	TG/59	Tuya.....	TG/79
Col de Bruselas.....	TG/54	Lombarda.....	TG/48	Veza común.....	TG/32
Col de Milán.....	TG/48	Lotus.....	-	Vid.....	TG/50
Col rábano.....	TG/65	Macadamia.....	TG/111	Weigela.....	TG/148
Col.....	TG/48	Maíz.....	TG/02	Zanahoria.....	TG/49
Coliflor.....	TG/45	Mango.....	TG/112	Zapallo.....	TG/155
Colinabo.....	TG/89	Maní.....	TG/93	Zapallito alargado.....	TG/119
Colza.....	TG/36	Manzano.....	TG/14	Zarza.....	TG/73
		Manzanilla.....	TG/152	Zarzamora.....	TG/73

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN
NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS PRINCIPIOS RECTORES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES LATINOS

Abelmoschus esculentus (L.) Moench	-	Cyrtanthus L.	TG/156	Pentas lanceolata (Forssk.) K. Schum.	-
Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Dactylis glomerata L.	TG/31	Persea americana Mill.	TG/97
Agrostis canina L.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Petroselinum crispum (Mill.)	
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Dianthus L.	TG/25	Nym. ex-A.W. Hill	TG/136
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Dieffenbachia Schott	TG/132	Phaseolus coccineus L.	TG/09
Agrostis tenuis Sibth	TG/30	Diospyros kaki L.	TG/92	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Allium ampeloprasum L.	-	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Phleum bertolonii DC.	TG/34
Allium ascalonicum L.	-	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.	-	Phleum pratense L.	TG/34
Allium cepa L.	TG/46	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch	TG/10	Picea abies (L.) Karst.	TG/96
Allium fistulosum L.	-	Euphorbia milii Desmoulins.	TG/91	Pistacia vera L.	-
Allium porrum L.	TG/85	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch.	TG/24	Pisum sativum L. sensu lato	TG/07
Allium sativum L.	-	Exacum L.	TG/114	Poa pratensis L.	TG/33
Allium schoenoprasum L.	-	Festuca arundinacea Schreb.	TG/39	Populus L.	TG/21
Alstroemeria L.	TG/29	Festuca ovina L. sensu lato	TG/67	Protea L.	TG/129
Anethum graveolens L.	-	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus amygdalus Batsch.	TG/56
Anigozanthos Labill.	-	Festuca rubra L.	TG/67	Prunus armeniaca L.	TG/70
Anthemis L.	TG/152	Ficus benjamina L.	-	Prunus avium (L.) L.	TG/35
Anthurium Schott	TG/86	Foeniculum vulgare P. Mill.	-	Prunus cerasus L.	TG/35
Apium graveolens L. var.		Forsythia Vahl	TG/69	Prunus domestica L.	TG/41
dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Fragaria L.	TG/22	Prunus insititia L.	TG/41
rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Prunus L.	-
Arachis L.	TG/93	Gentiana L.	-	Prunus mume Sieb. et Zucc.	-
Aronia melanocarpa (Michx.) Elliot	-	Gerbera Cass.	TG/77	Prunus persica (L.) Batsch	TG/53
Asparagus officinalis L.	TG/130	Gladiolus L.	TG/108	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Aster L.	TG/141	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	Psidium guajava L.	TG/110
Avena nuda L.	TG/20	Gossypium L.	TG/88	Pyracantha M. J. Roem.	-
Avena sativa L.	TG/20	Guzmania Ruiz et Pav.	-	Pyrus L.	-
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Helianthus annuus L.	TG/81	Pyrus communis L.	TG/15
Berberis L.	TG/68	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Pyrus pyrifolia (Burm f.)	
Beta vulgaris L.	TG/150	Hevea Aubl.	-	Nakai var. culta	-
Beta vulgaris L. var. conditiva Alef	TG/60	Hippeastrum Herb.	-	Rhaphanus sativus L. var.	
Beta vulgaris L. var. vulgaris L.	TG/106	Hordeum vulgare L. sensu lato	TG/19	niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Beta vulgaris L. ssp.		Hydrangea L.	TG/133	Rhaphanus sativus L. var.	
vulgaris L. var. alba DC.	-	Impatiens L.	TG/102	radicola Pers.	TG/64
Bouvardia Salisb.	-	Iris L.	-	Rheum rhabarbarum L.	TG/62
Brassica napus L.	TG/36	Juglans regia L. (fruit)	TG/125	Rhpsalidopsis Britt. et Rose	TG/113
Brassica napus L. var.		Juglans regia L. (rootstocks)	TG/125	Rhododendron L.	TG/42
napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Juniperus L.	TG/103	Rhododendron simsii Planch.	TG/140
Brassica oleracea L. var. bullata DC.	TG/48	Kalanchoë blossfeldiana v.		Ribes grossularia L.	TG/51
Brassica oleracea L. var.		Poelln	TG/78	Ribes nidigrolaria	TG/138
capitata L. f. alba DC.	TG/48	Lachenalia Jacq. f. ex Murray	TG/126	Ribes nigrum L.	TG/40
Brassica oleracea L. var.		Lactuca sativa L.	TG/13	Ribes niveum Lindl.	TG/52
capitata L. f. rubra (L.) Thell.	TG/48	Lagerstroemia indica L.	TG/95	Ribes sylvestri (Lam.) Mert. & W. Koch	TG/52
Brassica oleracea L. var.		Lavandula angustifolia Mill.	-	Ribes uva-crispa L.	TG/51
gongyloides L.	TG/65	Lavandula x burnatii Briq.	-	Rosa L.	TG/11
sabellicol.	TG/90	Leucadendron R. Br.	TG/127	Rubus idaeus L.	TG/43
sabauda L.	TG/48	Leucospermum R. Br.	TG/128	Rubus subgenus Eubatus Sect.	
Brassica oleracea L. convar.		Lens culinaris Medik.	-	Moriferi & Ursini	TG/73
botrytis (L.) Alef. var.		Lilium L.	TG/59	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
botrytis	TG/45	Limonium Mill.	-	Salix L.	TG/72
cymosa Duch.	TG/151	Linum usitatissimum L.	TG/57	Schiumbergiera Lem.	TG/101
italica	TG/151	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Scorzoneria hispanica L.	TG/116
Brassica oleracea L. convar.		Lolium perenne L.	TG/04	Secale cereale L.	TG/58
oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	Lotus corniculatus L.	-	Serruria spec.	TG/157
Brassica pekinensis L.	TG/105	Lupinus albus	TG/66	Solanum melongena L.	TG/117
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Lupinus angustifolius	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/23
Bromus catharticus Vahl	-	Lupinus luteus	TG/66	Sorghum bicolor L.	TG/122
Bromus sitchensis Trin	-	Lycopersicon lycopersicum		Spathiphyllum Schott	TG/135
Calluna vulgaris (L.) Hull	TG/94	(L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spinacia oleracea L.	TG/55
Capsicum annuum L.	TG/76	Macadamia integrifolia		Stalice.	-
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Maiden et Betche	TG/111	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Castanea sativa Mill.	TG/124	Macadamia tetraphylla L. A. S.		Thuya occidentalis L.	TG/79
Chamaelucium Desf.	-	Johnsten	TG/111	Thymus L.	-
Chamomilla recutita (L.)		Malus Mill. (fruit)	TG/14	Trifolium pratense L.	TG/05
Rauschert	TG/152	Malus Mill. (ornamental)	TG/14	Trifolium repens L.	TG/38
Chrysanthemum spec.	TG/26	Malus Mill. (rootstocks)	TG/14	Trifolium subterraneum	-
Cicer arietinum L.	TG/143	Mangifera indica L.	TG/112	Triticum aestivum L.	TG/03
Cichorium endivia L.	TG/118	Medicago sativa L.	TG/06	Triticum durum Desf.	TG/120
Cichorium intybus L.	-	Medicago X varia Martyn	TG/06	Tulipa L.	TG/115
Cichorium intybus L. partim	TG/154	Musa acuminata Colla	TG/123	Vaccinium	TG/137
Citrullus lanatus (Thunb.)		Narcissus L.	TG/87	corymbosum	
Matsum. et Nakai	TG/142	Nerine Herb	-	myrtilloides L.	TG/137
Citrus L.	TG/83	Nerium oleander L.	-	vitis-idaea L.	TG/139
Corylus avellana L.	TG/71	Nicotiana tabacum L.	-	Valerianella eriocarpa Desv.	TG/75
Corylus maxima Mill.	TG/71	Oenothera L.	TG/144	Valerianella locusta L.	TG/75
Cucumis melo L.	TG/104	Olea europaea L.	TG/99	Vicia faba L.	TG/08
Cucumis sativus L.	TG/61	Ornithogalum L.	TG/131	Vicia sativa L.	TG/32
Cucurbita maxima Duch.	TG/155	Orzyza sativa L.	TG/16	Vitis L.	TG/50
Cucurbita moschata (Duch.) Duch.		Papaver somniferum L.	-	Weigela Thunb.	-
ex. Poir.	-	Pelargonium grandiflorum		X Triticosecale Witt.	TG/121
Cucurbita pepo L.	TG/119	hort. non Willd.	TG/109	Zea mays L.	TG/02
Cydonia Mill. sensu stricto	TG/100	Pelargonium peltatum hort.		Zingiber officinale Rosc.	TG/153
Cymbidium Sw.	-	non (L.) L'Hérit. ex Ait.	TG/28	Zygocactus K. Schum.	TG/101
Cynara scolymus L.	-	Pelargonium zonale hort.			
		non (L.) L'Hérit. ex Ait.	TG/28		

General Overview - Status of Test Guidelines (as per October 20, 1995)

<i>Technical Working Party Stage</i>	<i>Agricultural Crops</i>	<i>Fruit Crops</i>	<i>Ornamental Plants and Forest Trees</i>	<i>Vegetables</i>
adopted (total 151)	Barley Bent Broad Bean, Field Bean Cocksfoot Common Vetch Cotton Durum Wheat Flax, Linseed Fooder Beet Groundnut Kentucky Bluegrass Lucerne Lupins Maize Meadow Fescue, Tall Fescue Oats Peas Potato Rape Red Clover Rice Rye Ryegrass Safflower Sheep s Fescue, Red Fescue Sorghum Soya Bean Sunflower Swede Timothy Triticale Turnip, Turnip Rape Wheat White Clover	Almond Apple Apricot Avocado Banana Black Currant Blackberry Blueberry Cherry Chestnut Citrus European Plum Gooseberry Guava Hazelnut Japanese Pear Japanese Plum Jostaberry Kiwifruit Lingonberry Macadamia Mango Olive Peach Pear Persimon (Kaki) Quince Raspberry Red and White Currant Strawberry Vine Walnut	African Violet Alstroemeria Anthurium Apple Aster Berberis Carnation Chincherinchee Christmas Cactus Chrysanthemum Crown of Thorns Dieffenbachia Easter Cactus Elatior Begonia Euphorbia Fulgens Exacum Forsythia Freesia Gentiana Gerbera Gladiolus Hydrangea Impatiens Juniper Kalanchoe Lachenalia Lagerstroemia Leucadendron Leucospermum Lily Ling, Scotch Heather Narcissi Nerine Norway Spruce Poinsettia Poplar Pot Azalea Protea Pyracantha Regal Pelargonium Rhododendron Rose Spathiphyllum Streptocarpus Tuberous Begonia Hybrids Tulip Weigela White Cedar Willow Zonal Pelargonium, Ivy- leaved Pelargonium	Asparagus Beetroot Black Radish Black Salsify, Scorzonera Broad Bean, Field Bean Broccoli Brussels Sprouts Cabbage Carrot Cauliflower Celeriac Celery Chamomille Chick-pea Chinese Cabbage Cornsalad Cucumber, Gherkin Curly Kale Egg Plant Endive Evening Primrose French Bean Kohlrabi Leaf Beet Leek Lettuce Melon Onion Parsley Peas Radish Rhubarb Runner Bean Spinach Swede Sweet Pepper Tomato Turnip, Turnip Rape Vegetable Marrow, Squash Watermelon
professional organizations to comment (total 7)	Rape Seed		Firelily Serruria	Beetroot Ginger Leaf Chicory Pumpkin Spinach
	Bromus Cotton* Lotus Rice* Soya Bean* Subterranean Clover Sunflower Tobacco	Apple Rootstock Citrus* European Plum* Japanese Apricot Kiwifruit* Loquat Pear* Pear Rootstocks Prunus Rootstocks Vine* Walnut* Walnut Rootstocks	Apple (ornamental) Chrysanthemum* Bouvardia Cymbidium Ficus benjamina Geraldton Wax Flower Guzmania Hippeastrum Iris (bulbous) Kangaroo Paw Lavender, Lavendine Limonium Nerium Pentas Rubber	Broad Bean* Bunching Onion Celeriac* Cornsalad* Cucurbita moschata Dill Fennel Garlic Globe Artichoke Industrial Chicory Leek* Lentil Okra Onion* Opium/Seed Poppy Rhubarb* Swede* Welsh Onion Witlof

* = (revision)